



**CONTRAT DE VILLE 2015 - 2020**

**DE L'AGGLOMÉRATION**

**DE LA ROCHELLE**

# SOMMAIRE

<b>Préambule : du CUCS au contrat de ville</b>	<b>3</b>
<b>1 - Diagnostic territorial</b>	<b>6</b>
1.1 - Emploi	9
1.2 - Habitat et cadre de vie	12
1.3 - Cohésion sociale	15
1.3.1 - Éducation	15
1.3.2 - Citoyenneté et prévention de la délinquance	17
1.3.3 - Santé	19
<b>2 - Enjeux</b>	<b>23</b>
<b>3 - Contrat de ville 2015 - 2020</b>	<b>26</b>
3.1 - Cadre juridique	27
3.2 - Géographie prioritaire	28
3.3 - Axes stratégiques et objectifs	29
3.4 - Conventions à annexer au contrat	44
3.5 - Les moyens	44
3.6 - Organisation et Gouvernance	45
3.7 - Bilan, observation, évaluation	48
3.7.1 - Observation	
3.7.2 - Bilan	
3.7.3 - Evaluation	
3.8 - Engagements des signataires	50
3.8.1 contributions spécifiques	50
3.8.2 engagements communs	60
<b>Annexes du diagnostic</b>	<b>65</b>
<b>Annexes du contrat</b>	<b>84</b>
<b>Liste des sigles</b>	<b>103</b>

Préambule :  
du CUCS au contrat de ville

Le contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération rochelaise s'est achevé en 2014.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 est venue redéfinir la politique de la ville, sur la base d'une refonte de la géographie prioritaire dessinée à partir du critère unique et englobant du revenu.

Le contrat de ville, alliant les actions de cohésion sociale aux projets de renouvellement urbain et aux interventions de droit commun, doit s'appuyer sur une réforme de la participation citoyenne en permettant aux habitants d'être associés et entendus sur les enjeux qui concernent leurs quartiers.

Un protocole d'intention a été signé le 19 janvier 2015 entre l'Etat, la Ville de La Rochelle et la Communauté d'Agglomération Rochelaise.

Le diagnostic territorial qui va suivre a été élaboré à partir de la collecte et de l'analyse de données et de points de vue des acteurs, des institutions et d'habitants des quartiers prioritaires : partagé, il a permis de déterminer des enjeux et d'établir les axes stratégiques et les objectifs du contrat sur lesquels s'engagent les partenaires.



Emploi et renouvellement urbain : des dynamiques liées.

Le CUCS a porté l'ambition d'une articulation renforcée entre l'urbain, l'économique et le social : c'est une de ses plus-values essentielles.

Tous les quartiers prioritaires (Mireuil, Laleu, La Pallice-La Rossignollette, Villeneuve les Salines, St Eloi-Géraniums sur La Rochelle et Pierre Loti à Aytré) ont bénéficié d'opérations de renouvellement urbain significatives qui sont facteurs de soutien de l'économie et de l'emploi, notamment dans le bâtiment et la construction à l'origine de processus d'insertion professionnelle renforcés.

En matière de mixité sociale, les résultats obtenus à Saint Eloi sont remarquables ; à Mireuil, les effets sont mesurables sur la partie nord est du quartier ; ces 2 opérations labellisées ANRU, qui devront être menées à leur terme, ont considérablement amélioré l'image et l'attractivité de ces quartiers. Les habitants de Mireuil bénéficient désormais d'équipements publics (centre social, ludothèque, salle des fêtes...) attendus et de grande qualité et les centres commerciaux de proximité ont été confortés tout comme à La Pallice et à Villeneuve les Salines.

Ce dernier quartier a vu l'implantation de la Maison Provinciale des Compagnons du Devoir, la réalisation des locaux d'activités nécessaires à la Régie de quartier Diagonales, la livraison de 88 logements et d'une résidence habitat jeunes de 41 logements. A Aytré, Pierre Loti fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain en cours.

Toutes ces opérations, qui ont transformé positivement le cadre de vie des habitants, ont eu aussi des effets sur la gestion urbaine de proximité et ont permis

des innovations comme le double accompagnement relogement et insertion professionnelle des familles en grande difficulté.

La ZFU, le PLIE, les points emploi de quartier partenariaux, les structures d'insertion par l'économie, « les bourses Désir d'Entreprendre » ont permis d'agir sur l'emploi dans les quartiers.

Prévention et éducation  
pour un mieux être social.

En ce qui concerne l'éducation, le programme de réussite éducative s'est imposé comme un dispositif partenarial pertinent et permet un accompagnement annuel personnalisé de 350 enfants qui s'appuie sur un contrat passé avec la famille.

Les actions liées à l'accès aux droits, la prévention de la délinquance, la citoyenneté et la culture ont permis d'agir au plus près des habitants des quartiers.

La santé, qui était une nouveauté dans ce contrat, a mobilisé les acteurs différemment d'un quartier à l'autre. « L'Atelier Santé Ville » (ASV) a contribué à l'intégration de priorités liées aux inégalités territoriales de santé dans le contrat local de santé ; il a favorisé un travail partenarial autour de l'alimentation et la précarité à Mireuil.

A Villeneuve les Salines, il a permis la mise en place d'un lieu d'écoute et l'initiation d'un projet de Maison Pluridisciplinaire de Santé.

Dans les quartiers de la Pallice et Laleu, l'ASV a permis la mise en place d'un programme d'actions contribuant à prévenir l'impact sur la santé de la pollution atmosphérique auprès des habitants.

Complémentarité des  
dispositifs de  
développement  
économique et urbain

Le document d'évaluation du contrat de ville 2000-2006 faisait l'hypothèse suivante : « *les ZUS de La Rochelle semblent se situer hors du champ de la dynamique de développement économique et urbain de la ville centre, comme de l'agglomération* ».

Compte-tenu de la création de zones d'activités sur l'ouest rochelais et du lien avec la zone franche urbaine, de l'impact dans certains quartiers des opérations de renouvellement urbain, les évaluateurs du CUCS à mi-parcours pointaient que ce constat semblait dépassé.

Pour autant, les grands quartiers d'habitat social de La Rochelle concentrent des indicateurs sociaux et de chômage dégradés qui nécessitent une mobilisation de moyens exceptionnels et de droit commun prioritaires pour prévenir tout risque de déséquilibre et de ségrégation urbaine sur une géographie renouvelée.

# 1 - Diagnostic territorial

L'essentiel des chiffres du diagnostic qui suit sont ceux du recensement de 2011 qui couvre les années 2009 à 2013.

- Pour Mireuil, les 5 IRIS de l'INSEE correspondent au quartier vécu des habitants.
- Pour Villeneuve les Salines, les 3 IRIS correspondent au quartier vécu à l'exception de l'école Barthélémy Profit et du pavillonnaire environnant.
- Pour Port Neuf, nous avons sélectionné les données de Port Neuf Ouest uniquement qui représente 78 % des logements sociaux du quartier, l'iris de Port Neuf Est étant foncièrement différent ; l'addition des 2 IRIS correspond cependant au quartier vécu des habitants (voir carte INSEE en annexe).

La politique de la ville dans la politique de l'habitat de l'agglomération rochelaise.

Le périmètre de la géographie prioritaire est déterminé à partir des quartiers d'habitat social dans lesquels se rencontrent les difficultés les plus importantes pour la population: pauvreté, chômage, échec scolaire, délinquance et incivilités, discriminations, problèmes d'accès aux soins et à la culture.

Les publics les plus en difficulté résident majoritairement à La Rochelle qui concentre à elle seule 81% des HLM de l'agglomération. L'offre locative sociale étant faible sur les autres communes (à l'exception d'Aytré et de Périgny), la population dont les conditions économiques sont les plus faibles est le plus souvent logée dans le parc social de la ville centre.

En revanche, les opportunités de progression des habitants dans leur parcours résidentiel vers un logement du parc privé, en location ou en accession à la propriété, sont de moins en moins probables à La Rochelle compte tenu de la forte croissance des prix de l'immobilier. L'aspiration à une évolution vers un logement individuel, ou plus spacieux, ou en propriété entraîne bien souvent un établissement dans une commune périphérique, et de plus en plus loin du centre.

La question de l'accès au logement pour les ménages aux ressources limitées, puis de leur possibilité d'évolution au gré de la croissance des familles, mais aussi de leurs ruptures, de leur aspiration à un changement de cadre de vie et/ou de statut (locataire/propriétaire), ne peut se traiter qu'à l'échelle de l'agglomération. Ce mouvement est aussi la clé du renouvellement démographique nécessaire à la vitalité des communes, ville centre incluse (pyramide des âges équilibrée, maintien des effectifs scolaires, dynamisme de la vie sociale, utilisation des services et équipements publics, etc.).

Le programme local de l'habitat (PLH) tend à rééquilibrer la répartition territoriale des logements sociaux, mais il s'agit d'un objectif à long terme.

Pour l'heure, **près de 40% des logements HLM de l'agglomération sont localisés dans les trois quartiers prioritaires**, qui ne regroupent pourtant que 11,7% de la population communautaire et même 7,6 % si on se réfère aux seuls périmètres réglementaires.

### Population des quartiers de la politique de la ville

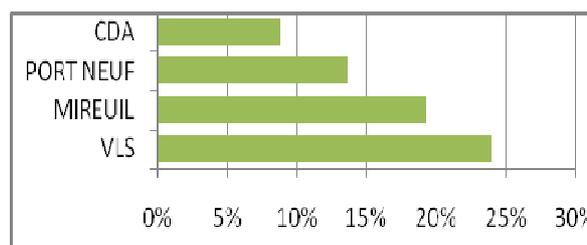
Au cœur d'un bassin de vie en forte croissance, la CDA de La Rochelle a vu sa population progresser de 2% entre 2006 et 2011. Passant de 18 à 28 communes membres en 2014, elle compte actuellement 162 781 habitants.

Mais sa commune centre (74 880 hab) perd 3% de population pendant la même période. Et les trois quartiers prioritaires, qui cumulent 18 990 habitants dans leur périmètre INSEE, soit 25% de la population municipale, en ont perdu quant à eux 950 (-4,8%).

Les variations sont assez contrastées : Mireuil a quasiment enrayé sa chute démographique alors qu'elle se poursuit sur les deux autres quartiers.

La structure de la population par âge est également assez hétérogène : les jeunes sont plus représentés qu'à l'échelle communale ou communautaire, à l'exception de Port Neuf. Mais on constate une nette tendance au vieillissement sur Villeneuve, alors que la forte proportion des plus de 65 ans à Port Neuf a tendance à s'atténuer.

La part des familles mono-parentales est nettement plus élevée dans les quartiers, notamment à Villeneuve les Salines, que sur l'ensemble de la CDA.



La population étrangère dans l'agglomération est peu importante : 2,7 %. A La Rochelle, c'est dans les grands quartiers d'habitat social que se retrouvent ces populations. Il y a 5,5 % d'étrangers à Mireuil et 9,3 % à Villeneuve les Salines. En valeur absolue et en pourcentage, c'est à Villeneuve les Salines que se trouve le plus grand nombre d'étrangers bien qu'il recule légèrement entre 2006 et 2011. Le nombre d'étrangers progresse à Mireuil sur la même période.

La population active des quartiers prioritaires se monte à 7863 personnes, soit un taux d'activité, 67%, légèrement supérieur à celui de la commune (65%) ; il diminue néanmoins sur Villeneuve et Port Neuf et augmente légèrement sur Mireuil.

### Emploi, chômage, insertion, création d'entreprise

La zone d'emploi de La Rochelle a connu une forte progression du nombre d'emplois. Toutefois, la croissance démographique (notamment sur le Pays d'Aunis) constatée sur ce même bassin, très attractif, a été encore plus importante, creusant ainsi l'écart entre offre et demande.

Les actifs des quartiers prioritaires sont plus lourdement impactés par le chômage.

## 1.1 - Emploi

### *La demande d'emploi*

Selon les données INSEE du recensement 2011, les taux de chômage de Mireuil et de Port-Neuf sont de 25%, soit 7 points de plus que celui de la commune et 12 de plus que celui de la CDA. Villeneuve Les Salines est encore plus touché (32%).

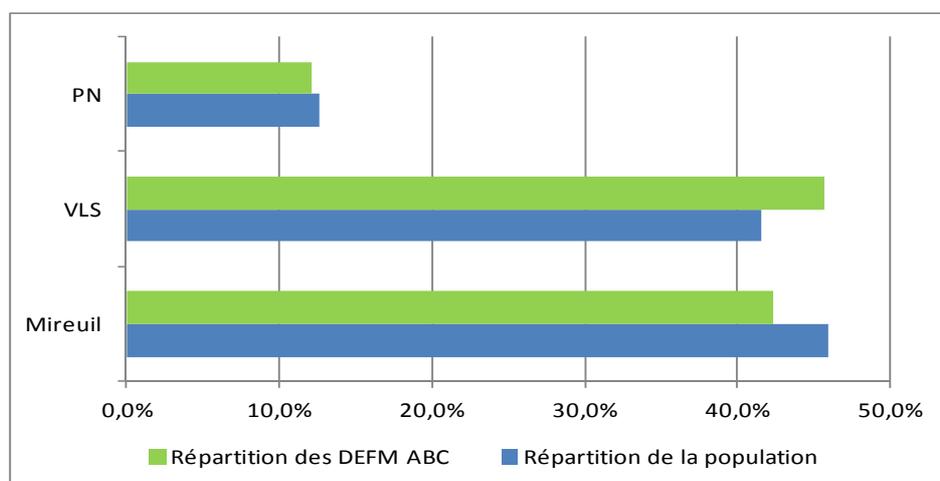
Pôle Emploi a fourni les données permettant une observation fine des demandeurs d'emploi de l'agglomération et des **quartiers dans leurs périmètres réglementaires**.

Il s'agit d'une photographie de la demande d'emploi à la fin du mois de septembre 2014 (DEFM).

Catégories *	agglom CDA	3 quartiers	% 3 quartiers / CDA
DEFM A	9250	1427	15,4%
DEFM ABC	14601	2095	14,3%
DEFM ABCDE	16331	2280	14,0%

Alors que la population totale des trois quartiers est égale à **7,7%** de la population de l'agglomération, les demandeurs d'emploi représentent une proportion **quasiment double**, quelle que soit la catégorie observée (il aurait été intéressant de faire l'analyse à partir de la population active, mais cette donnée n'existe pas encore à l'échelle stricte des périmètres réglementaires).

Villeneuve les Salines est le quartier le plus touché par le chômage : il y a plus de demandeurs d'emplois sur ce quartier qu'à Mireuil, alors que la population y est moins nombreuse.



### *Les jeunes demandeurs d'emploi*

**Les jeunes payent le tribut le plus lourd** : 30% de la population active des 15-24 ans (634 jeunes ) sont au chômage - à l'exception notable de Port Neuf, 19,3% - soit **4 points de plus** que sur l'ensemble de la CDA. Ils représentent un quart des 2560 jeunes demandeurs de l'agglomération.

Il s'agit ici de données INSEE 2011 à l'IRIS et non pas des seuls périmètres réglementaires. En effet, les données de Pôle Emploi sur les jeunes demandeurs d'emploi ne reflètent pas la réalité de nombreux jeunes qui ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.

Ce que confirment les chiffres 2013 de la Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : ainsi les jeunes des 3 quartiers prioritaires représentent en 2013 :

- 373 des 861 jeunes nouvellement accueillis à La Rochelle, soit 43,3 %
- 1 031 des 2 329 jeunes de La Rochelle suivis par la mission locale, soit 44,3 %

Depuis 3 ans, un travail partenarial entre les animateurs jeunesse de la Ville de La Rochelle et la mission locale porte ses fruits pour permettre l'augmentation des inscriptions et des suivis de jeunes des quartiers.

### *La demande d'emploi de longue durée*

Le chômage de longue durée (plus d'un an d'inscription à Pôle Emploi) est particulièrement marqué; il touche sur les périmètres restreints des trois quartiers **955 personnes (DEFM ABC)**, soit **45,6%** des demandeurs d'emploi ; ce sont **4 points de plus** que pour l'ensemble de la CDA (41,7%) et 5 points de plus pour les seuls demandeurs d'emploi de catégorie A.

Un DELD sur trois est au chômage depuis plus de 3 ans.

### *Le niveau de formation*

Les demandeurs d'emploi habitant dans les quartiers prioritaires relèvent des niveaux de formation V, Vbis et VI pour 71% d'entre eux ; ils sont globalement **moins qualifiés** que la moyenne des DE de la CDA (51% relèvent de ces mêmes niveaux soit un écart de **20 points**).

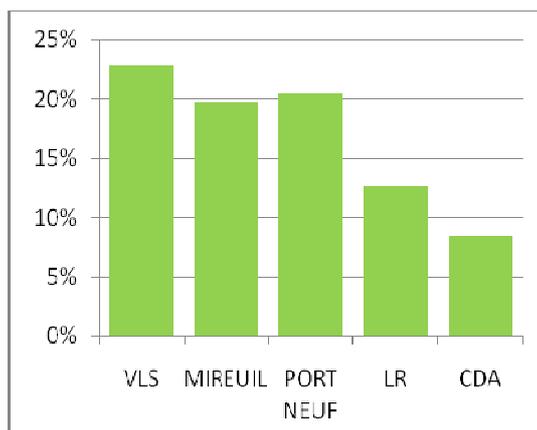
### *Le revenu de solidarité active*

Toutes catégories confondues, alors que 18% des demandeurs d'emploi de l'agglomération sont au RSA, 30,2% le sont dans les quartiers prioritaires, soit plus de **12 points d'écart avec le reste de la CDA**.

Les chiffres du RSA socle sont très élevés dans les quartiers prioritaires :

Selon les chiffres de la CAF en 2012, avec 1421 allocataires, la population couverte par le RSA socle seul est plus de 2 fois supérieure à celle de la CDA, dans tous les quartiers prioritaires et même 2 fois et demi à Villeneuve.

Le nombre de RSA socle n'a cessé d'augmenter partout entre 2009 et 2013 et la progression est très importante dans les quartiers entre 2012 et 2013.



Proportion d'allocataires RSA socle par rapport aux nombres d'allocataires CAF.

Pour faire face à ce grave déséquilibre entre population active et population en emploi, l'Etat et les collectivités ont déployé des moyens très importants, avec l'aide souvent des fonds européens.

### *Les dispositifs spécifiques*

Le **dispositif de Zone Franche Urbaine (ZFU)** a produit des effets sur l'emploi des quartiers prioritaires. Il a conduit à l'installation de plus d'un millier d'entreprises entre 2004 et 2013, qui ont généré 1614 embauches, dont 593 (37%) au profit d'habitants des Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

Le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** de l'agglomération rochelaise a accompagné 3311 personnes relevant des publics prioritaires entre 2008 et 2013, dont 42% domiciliés en ZUS. Ce dernier chiffre témoigne de l'importance accordée aux habitants des quartiers concernés dans le dispositif qui a permis à 38% d'entre eux d'accéder à un emploi ou une formation qualifiante.

**Les clauses d'insertion** : afin de favoriser l'insertion professionnelle d'habitants de ces quartiers prioritaires, des clauses d'insertion ont été généralisées dans tous les marchés publics des opérations relatives au PRU. Elles ont permis la réalisation de 115 000 heures d'insertion sur Mireuil et de 32 000 sur Saint-Eloi.

### *L'insertion par l'activité économique*

Les quelques activités économiques présentes au cœur des quartiers, essentiellement dans le commerce et les services, sont peu génératrices d'emplois. Les quartiers sont toutefois dotés de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : Régie de Quartier à Villeneuve les Salines et à Mireuil, ateliers et chantiers d'insertion à Port Neuf, qui constituent, avec environ 150 postes, une planche de salut temporaire pour une partie des demandeurs d'emploi en grandes difficultés. Ces SIAE restent néanmoins fragiles, tributaires comme le reste des entreprises d'un contexte économique déprimé qui engendre une concurrence accrue, y compris entre elles. Leur forte dépendance aux financements publics qui diminuent ou dont les règles d'attribution fluctuent, les fragilise encore plus.

Les associations intermédiaires et les entreprises d'intérim d'insertion recrutent également des salariés domiciliés en quartier prioritaire (37% de l'effectif d'ID-EES intérim en 2014, par exemple).

### *Les emplois d'avenir*

Sur 331 emplois d'avenir signés en 2013, 98 étaient en quartier prioritaire soit 29,6 %, ce qui est conforme à l'objectif national et est nettement au-dessus de la moyenne constatée en France entière (15 %). Plus de 50% des emplois d'avenir de La Rochelle ont été pourvus par des jeunes des quartiers.

En 2014, 333 emplois d'avenir ont été signés dont 63 sont des renouvellements. 28% des bénéficiaires sont des jeunes des quartiers.

### *La création d'entreprises : les Bourses Régionales Désir d'Entreprendre*

Dans ce cadre, les habitants des quartiers prioritaires représentent 28% des créateurs d'entreprises de La Rochelle. Le dispositif a aussi favorisé la création de 55 entreprises sur ces quartiers entre 2005 et 2013, même s'il s'agit souvent de très petites entreprises qui n'ont pas entraîné la création de beaucoup plus d'emplois autres que celui de leur fondateur ; un peu plus des deux tiers sont encore en activité en 2014. La BRDE, cofinancée jusqu'à 2014 par la Région Poitou Charentes (80%) et la CDA (20%), a donc contribué au dynamisme de la création d'entreprises dans les quartiers.

## 1.2 - Habitat et cadre de vie

Malgré un PLH ambitieux en matière de production de logements sociaux, notamment dans les communes autres que La Rochelle, et la volonté des Maires de construire ces logements, le rééquilibrage avec la Ville de La Rochelle n'est que très mesuré et les grands quartiers historiques HLM continuent de représenter une grande proportion de ces logements.

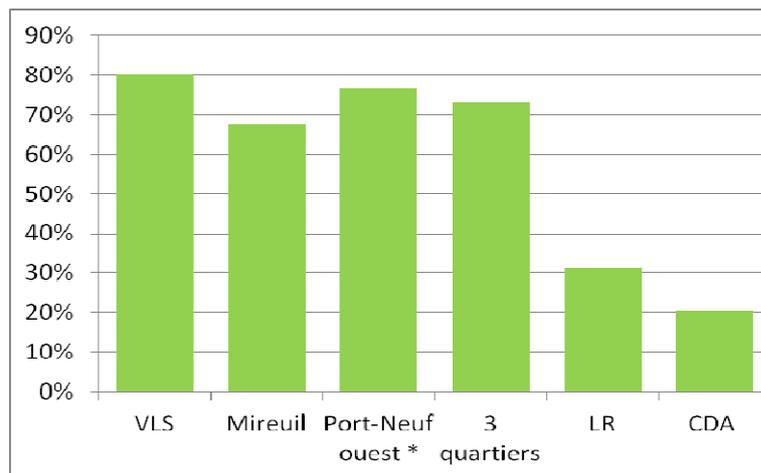
Enquête sur le patrimoine locatif social : DDTM 2011  
Nombre total de logements et de résidences principales (INSEE 2011)

	VLS	Mireuil	Port-Neuf ouest*	3 quartiers	LR	CDA
Nb total de logements	3 094	4 876	1 664	9 634	48 727	91 646
Nb résidences principales	3 038	4 810	1 489	9 337	44 628	84 475
Nb de logts Habitat 17	530	0	0	530		
Nb de logts AA	897	1 964	0	2 861		
Nb de logts sociaux OPH	1 009	1 293	1 141	3 443		
Total logts sociaux	2 436	3 257	1 141	6 834	13 970	17 252

\* sur Port Neuf Est, l'OPH gère 320 logements sociaux de plus, non intégrés dans ce tableau

Proportion des logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales →

Avec près d'un tiers de logements sociaux, la Ville de La Rochelle concentre 81 % des logements sociaux de l'agglomération, et les 3 quartiers près de 40 % à eux-seuls.



A La Rochelle, la rotation dans le parc social est faible : environ 8% tous les ans, moitié moins que la moyenne régionale. Face à ce faible renouvellement, la demande de logements sociaux, à laquelle peut prétendre plus de 70% de la population selon les seuls critères de revenus, est très forte sur l'agglomération rochelaise. Compte tenu de l'écart entre revenus et prix élevé des loyers des logements privés, il y a 7000 demandes de logements sociaux en attente sur le territoire, en particulier sur les petits logements de type II.

Les demandes de mutation intra quartier ont du mal à être satisfaites et la mobilité entre HLM et pavillonnaires proches ne se fait plus compte tenu de l'évolution des prix des biens immobiliers. Par exemple, pour Villeneuve, dans le quartier du Petit Marseille attenant, qui était habité essentiellement par des couples d'ouvriers et d'employés, ce sont désormais des cadres supérieurs qui achètent les biens mis en vente sur le marché. L'élévation du revenu médian le mesure.

### *Le cadre de vie et le renouvellement urbain*

Logement social, cadre de vie et renouvellement urbain.

A l'instar du cadre de vie rochelais, celui des quartiers est perçu comme plutôt agréable. Les commerces, les services de proximité, les marchés forains et les équipements sociaux, sportifs et culturels, sont présents sur tous les quartiers. Leur desserte en transports en commun est satisfaisante.

D'importantes opérations de renouvellement urbain doivent s'achever dans les 2 à 3 ans à venir à Mireuil, à St Eloi et à Pierre Loti (hors ANRU). Port-Neuf et plus encore Villeneuve pourraient faire l'objet d'opérations de restructuration et de renouvellement urbain, l'enjeu étant aussi fort en matière de soutien à l'économie et l'emploi.

Port-Neuf, proche de la mer et du centre-ville, bien équipé en commerces est attractif ; pour autant, les logements HLM des années 50 et 60, petits et mal adaptés, ne correspondent plus toujours aux critères d'habitabilité d'aujourd'hui. Des investissements importants sont prévus par le bailleur unique, l'OPH, et la sécurisation des halls d'immeubles est espérée par la population.

A Villeneuve les Salines, où sont présents trois bailleurs sociaux, les immeubles anciens sont réhabilités dans le cadre des plans stratégiques de patrimoine. Les HLM des années 70 sont consommateurs d'énergie. Les travaux d'isolation et la présence d'une chaufferie bois qui alimente tous les immeubles modèrent les augmentations de chauffage.

Le quartier a vieilli, ses équipements publics aussi, le cœur du quartier et la place doivent faire l'objet d'un renouvellement profond : les études urbaines sont en cours pour définir le niveau d'ambition du projet urbain qui pourrait engager une mutation du quartier à long terme.

### *La gestion urbaine de proximité*

Elle est pilotée par les mairies de quartier à Mireuil et à Villeneuve les Salines. Sur le quartier de Port-Neuf le lien se fait avec les services et les partenaires compétents via la mairie de quartier implantée à Laleu Lapallice .

Les bailleurs font des efforts pour réaliser des permanences de proximité et échanger avec les locataires pour résoudre les problèmes du quotidien, même s'il y a peu d'associations de locataires sur les quartiers.

Les politiques de peuplement pourraient à l'échelle de la CDA reposer sur des critères globaux qui permettraient de poursuivre des objectifs de mixité sociale dans les quartiers, notamment à Villeneuve les Salines, où se concentrent de manière homogène des populations pauvres et précaires. Un partenariat renforcé entre les 3 bailleurs, l'Etat et la CDA pourrait y concourir.

Cohésion sociale :  
des approches  
coordonnées et  
partenariales

La cohésion sociale est l'un des 3 piliers du contrat de ville, indissociable de l'emploi, du cadre de vie et du renouvellement urbain.

L'éducation, l'accès à la culture et aux sports, la citoyenneté, la prévention de la délinquance et la santé, contribuent à maintenir la cohésion sociale, d'autant plus que la crise frappe les plus pauvres, les plus fragiles et les plus précaires.

Les associations sont des acteurs essentiels de la vie sociale et économique, représentant 10 % du total des emplois du secteur privé ; une enquête nationale révèle qu'elles sont 80 % à exprimer des difficultés liées à leurs ressources.

Des associations rochelaises partagent ces préoccupations. Une partie d'entre elles sont fragilisées, que ce soit pour des questions de gestion, de raréfaction de leurs financements ou de leur accès à la commande publique. Des associations structurées sur les quartiers, dont certaines exercent des missions déléguées de services publics, sont de véritables piliers de la cohésion sociale.

Dans la CDA, l'économie sociale et solidaire représente 10 % des effectifs salariés, employés à 77,5 % par des associations (source INSEE 2011, traitement ORESS Poitou Charentes).

## 1.3 - Cohésion sociale

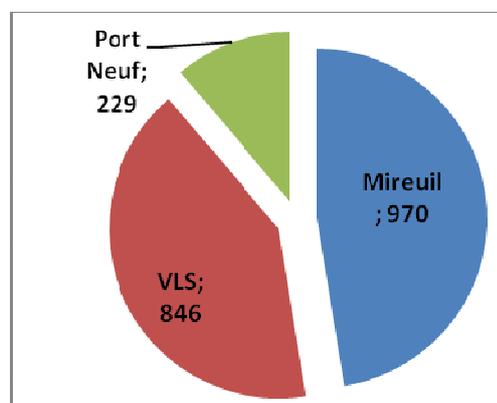
### 1.3.1 Éducation

Parce qu'il permet une approche plus préventive que corrective, le volet éducatif de la politique de la Ville occupe une place prépondérante et prioritaire soutenu conjointement par la Ville de La Rochelle, la CdA, L'Etat, la CAF et le conseil départemental. Selon l'évaluation du CUCS conduite en 2010, la CAF finance 50 % des moyens de droit commun en éducation et la Ville de La Rochelle 38 % sur les quartiers hors budget Education Nationale.

#### *Les écoles*

En 30 ans, la ville de La Rochelle a perdu la moitié des effectifs scolaires de ses écoles. Des classes ont été supprimées, des écoles ont été fermées, y compris dans les quartiers (école Kennedy à Mireuil, le lac à Villeneuve les Salines).

A La Rochelle, sur 5266 enfants scolarisés (3180 en élémentaire et 2086 en maternelle), **2045** habitent les quartiers prioritaires soit **38,8 %**. (Si on y ajoute Laleu La Pallice, cela représente 48 % des enfants).



Préalablement à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des temps d'activités péri-scolaire (TAP), la Ville de La Rochelle a défini son Projet Educatif Territorial (PEDT) 2014-2016, auquel on peut se référer dans l'attente en 2015 du bilan, de l'évaluation et de la définition du nouveau projet éducatif local (PEL).

#### *Les collèges*

La situation des collèges est hétérogène : si Pierre Mendès France à Mireuil, dont les effectifs ont diminué au fil des ans, recrute exclusivement ses élèves sur le quartier, Fabre d'Eglantine à Villeneuve les Salines accueille une population mixte qui provient pour moitié environ des communes limitrophes de Périgny et Saint Rogatien, pour l'autre moitié du quartier.

Ainsi à Pierre Mendès France les **catégories socio-professionnelles défavorisées** à l'entrée en 6<sup>ème</sup> étaient d'environ 65 % depuis 3 ans ; elles s'élèvent à **plus de 75 %** à la rentrée 2013-2014.

Le taux de boursier y est plus de 2 fois supérieur à celui de l'académie. Le collège doit lutter contre un absentéisme fort entre 7 et 10 % et constate une plus grande précarité et des difficultés pour des élèves à intégrer des règles.

C'est au collège Pierre Mendès France que le programme de réussite éducative accompagne le plus grand nombre d'élèves.

Le collège et les écoles associées du quartier sont en réseau d'éducation prioritaire plus (REP+).

Bien que n'étant pas rattaché au réseau d'éducation prioritaire du quartier, le collège Camus accueille des élèves de Villeneuve les Salines qui sont sur son secteur de référence. C'est à ce titre, qu'une équipe pluri-disciplinaire est organisée par le PRE dans cet établissement qui accueille aussi les élèves d'autres quartiers rochelais proches.

Si la mixité sociale est réelle à Fabre d'Eglantine, une analyse globale des résultats au brevet, proche de la moyenne académique, cache de réelles disparités selon l'origine géographique des élèves.

En primaire, les seuls élèves du quartier sont issus à **75 % de catégories sociales défavorisées**. Au collège une centaine d'élèves par an est suivie par le PRE, ce qui justifie que le collège Fabre d'Eglantine et son réseau d'écoles soient en réseau d'éducation prioritaire (REP).

### *Le Programme de Réussite Educative*

Il intervient dans les quartiers prioritaires de La Rochelle et mobilise les parents. Il accompagne et suit individuellement près de 350 enfants par an de 2 à 16 ans en situation difficile, repérés par la communauté éducative des écoles et des collèges en réseau d'éducation prioritaire ou situés en quartier prioritaire. Enseignants, éducateurs, assistantes sociales de secteur, animateurs, professionnels de santé se mobilisent au sein d'équipes pluridisciplinaires de soutien pour apporter des réponses concrètes, adéquates aux difficultés que peuvent connaître les enfants et leurs familles. En 2013-2014, les actions prioritaires ont été :

- le soutien à la parentalité notamment à domicile (290)
- l'accompagnement scolaire et éducatif (155)
- l'accès au sport et à la culture (188)
- l'accompagnement à l'orientation et prévention du décrochage scolaire (53)
- l'accompagnement santé (93)

Le PRE, par son mode d'intervention particulier a permis de mettre en lumière des situations sociales qui n'étaient pas toujours connues des services habituels.

### *Des partenariats éducatifs à coordonner*

La Ville avec ses services et les activités partenariales école-mairie, le programme de réussite éducative et les nombreuses associations qui interviennent dans l'école ou hors l'école sont des atouts à condition que cette offre éducative soit coordonnée, à une échelle territoriale pertinente (le quartier : à Mireuil ou à Villeneuve les Salines) ou sur un secteur plus large comme à Port-Neuf qui n'a qu'une école. Le PEDT a défini 7 secteurs sur la ville et les parcours thématiques (sports, culture, santé, environnement...).

### *Loisirs éducatifs*

Tous les quartiers disposent d'accueils de loisirs associatifs et municipaux pour certains.

Les centres de loisirs et les centres sociaux organisent des activités périscolaires et extra-scolaires en lien avec les familles. Des activités culturelles et sportives associatives ou municipales complètent l'offre éducative.

### *Les jeunes*

Les jeunes dans les quartiers doivent faire l'objet d'une attention spécifique. Des éducateurs exercent leur métier à Villeneuve les Salines et Mireuil. Les équipes de prévention spécialisées se sont créées pour que les éducateurs entrent en relation et accompagnent des jeunes en marge et (ou) en rupture avec les autres institutions ; c'est leur originalité qui complète l'offre éducative existante par ailleurs. Il serait utile de redéfinir le rôle et la fonction, la spécificité des intervenants jeunesse, notamment pour les 13-25 ans dans les quartiers.

Le PEL a vocation à animer et coordonner les politiques éducatives territorialisées.

### 1.3.2 - Citoyenneté et Prévention de la délinquance

Du diagnostic partagé, il ressort que l'égalité condition d'accès à la citoyenneté et aux droits n'est pas garantie pour tous. C'est une préoccupation commune aux acteurs des quartiers, qu'ils soient « spécialistes » d'un domaine d'intervention ou accueillants généralistes des habitants. Pour cela, ils ressentent le besoin d'une coopération étroite entre les divers intervenants. La maison de la justice et du droit à Mireuil, le point d'accès aux droits à Villeneuve les Salines, les permanences du conciliateur sont autant de dispositifs de proximité qui permettent un travail régulier sur les droits et devoirs des citoyens.

#### *La circonscription de sécurité publique (CSP) de La Rochelle : les faits constatés*

La circonscription concentre la moitié des faits constatés de délinquance dans le département de la Charente-Maritime.

Un certain nombre d'indicateurs sur le premier semestre 2014 marque le pas avec la diminution des atteintes aux personnes (-8,88 %) ainsi que celle des atteintes aux biens (-5,53 %). Cette circonscription enregistre malgré tout des difficultés en matière de vols par effraction, ceux-ci subissant une augmentation de 20 % sur ce premier semestre par rapport à la même période de l'année 2013, ainsi que des phénomènes émergents depuis le début de l'année 2014 comme les vols à l'arraché.

Cependant, il convient de mettre ces résultats en perspective lorsque l'on constate que la CSP La Rochelle dénombrait 5411 faits constatés de délinquance au premier semestre 2006 par exemple contre 3992 sur le premier semestre 2014 et 460 vols par effraction en 2006 contre 297 en 2014 sur cette même période... On constate à La Rochelle, que le vol simple dans des locaux et lieux publics est l'infraction la plus commise, avec 411 infractions. Suivent le vol à la roulotte et l'usage de stupéfiants,

avec respectivement 267 et 241 infractions. Le total est de 2078 délits et crimes commis à La Rochelle.

### *La situation dans les quartiers*

La géographie des quartiers prioritaires ne coïncide pas avec la cartographie de la délinquance, plus itinérante. Pour autant, les quartiers de Mireuil et Villeneuve-les-Salines restent relativement impactés par les faits de dégradations volontaires, les atteintes à l'intégrité physique et plus globalement par les délits de voie publique (6,5% de la totalité des faits de voie publique de la CSP la Rochelle).

Ils restent sous surveillance en matière d'usage et de trafics de produits stupéfiants.

L'infraction principale à Mireuil concerne les atteintes aux biens, suivie des coups ou blessures volontaires. On constate sur Villeneuve les Salines la même inflexion, où le vol simple contre les particuliers dans les locaux privés est l'infraction la plus fréquente. Les délits d'atteinte aux personnes sont moitié moins importants que sur Mireuil. On enregistre la même dynamique sur le quartier de Port Neuf.

Au total, on compte 233 infractions et crimes à Mireuil et 160 à Villeneuve les Salines. Le quartier de Port Neuf est moins impacté que les deux quartiers précédents : le total s'élève à 119 infractions et crimes.

Des graphiques détaillés par quartier sont présentés en annexe ; ils rendent compte des infractions relevées au premier semestre 2014.

### *Les jeunes sous main de justice en 2014*

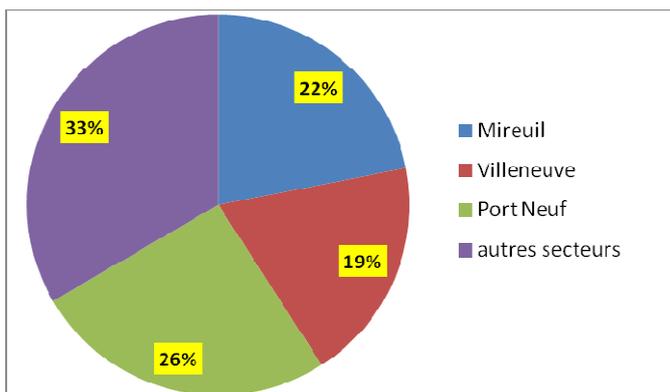
Les jeunes sous main de justice suivis par l'unité éducative en milieu ouvert sont surreprésentés dans les quartiers : ils représentent 54% des 169 jeunes suivis à La Rochelle. Sur ce total, 25% d'entre eux résident sur Villeneuve les Salines et 21% sur Mireuil.

### *L'insécurité vécue et ressentie*

Au-delà des faits chiffrés, le sentiment d'insécurité existe. Il s'est exprimé, notamment lors des consultations citoyennes organisées à Villeneuve les Salines. Les incivilités, indisciplines en milieu scolaire, conflits de voisinages, nuisances sonores, manifestations d'intolérance et dégradations, même mineures, contribuent à conforter ce sentiment exprimé par les habitants. Les conflits familiaux, les addictions, sont aussi sources de perturbation de la tranquillité à laquelle aspirent légitimement les habitants, notamment les plus âgés qui ont une moindre capacité de tolérance. L'isolement, la solitude sont sources d'inquiétudes que révèlent les chiffres de l'agence locale de prévention et de médiation sociale (ALPMS). Voir tableau détaillé des interventions en annexe.

67% des interventions de l'ALPMS sur la CDA (à 18 communes) se sont déroulées en 2013 dans les quartiers et majoritairement pour des conflits de voisinage et des situations d'isolement ou de détresse.

Cela corrobore sur ce quartier les observations du groupe de travail sur le cadre de vie.



Alors qu'il est le plus petit quartier des 3, Port Neuf en 2013 bénéficie du plus grand nombre d'interventions de l'agence. L'ALPMS effectue un travail complémentaire de celui des autres services publics et constitue un atout pour combattre le sentiment d'insécurité et conduire des actions de médiation et de prévention avant que les conflits ne dégèrent. Parfois la récurrence d'interventions chez une même famille révèle la nécessité d'aborder les problèmes de manière pluridisciplinaire, notamment avec les intervenants de la santé.

Des équipes de prévention spécialisées, financées principalement par le Conseil Départemental, sont présentes auprès des jeunes « en marge » à Mireuil et Villeneuve les Salines.

Le Conseil d'Agglomération de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CASPD), créé il y a 10 ans, réunit régulièrement les acteurs en ce domaine, afin de favoriser la coopération de tous autour d'objectifs et de priorités qui pourraient être réinterrogés, après étude, dans le cadre d'une stratégie territoriale redéfinie, intégrant la singularité des quartiers prioritaires.

### 1.3.3 - Santé

Les inégalités de santé sont révélées par les chiffres suivants qui concernent les bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) \* :

Données CPAM CMUC 2013	VLS	Mireuil	Port Neuf Ouest	LR	Unité urbaine
<b>Population couverte</b>	5 982	8 655	2 112	43 089	75 163
<b>Population bénéficiaire de la CMUC</b>	1 486	1 739	379	6 468	8 157
<b>Part de la population couverte par la CMUC</b>	<b>24,80%</b>	<b>20,10%</b>	<b>17,90%</b>	15,00%	<b>10,90%</b>

\* pour en bénéficier, il fallait avoir un revenu annuel plafonné à 7 934 euros pour une personne seule. Ce plafond a été réévalué à 8 592 euros au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Près d'un quart de la population CNAM est couverte par la CMUC à Villeneuve les Salines. Seul l'IRIS du château d'eau à Mireuil est supérieur (34%).

L'accès aux droits en la matière demeure d'actualité. Pour cela, il faut aller à la rencontre des populations les plus précaires.

Un Atelier Santé Ville (ASV) a été mis en place sur les quartiers prioritaires de La Rochelle en 2008.

4 priorités ont émergé des diagnostics menés : bien-être/mal-être (notamment à Villeneuve les Salines), lutte contre les addictions, alimentation et hygiène bucco-dentaire (notamment à Mireuil), environnement et cadre de vie (principalement à Laleu-La Pallice).

*L'accès aux droits à la prévention et aux soins :*

Le non recours au système de santé pour les personnes en précarité demeure d'actualité. Les acteurs en lien avec les personnes en difficulté, mettent en évidence différents freins à l'accès aux droits, à la prévention et aux soins de santé :

- les conditions et événements de vie.
- les difficultés économiques
- les pratiques des professionnels de santé et sociaux
- l'accès aux institutions, associations et réseaux.

*La santé mentale :*

Que ce soit lors des diagnostics initiaux de santé ou par la contribution récente des acteurs du social et de la santé, la question de la santé mentale est identifiée comme une préoccupation première dans les quartiers.

Au plan national, le nombre de patients atteint de maladies psychotiques n'a pas augmenté ces dernières années. En revanche, les souffrances psychiques et psychosociales progressent.

L'inactivité, l'isolement, le mal être, peuvent être source de souffrances psychiques. La distinction entre la maladie et le mal être psychique est parfois difficile pour les acteurs. Ils se retrouvent quelque fois démunis devant la complexité des problèmes des publics avec lesquels ils sont en relation.

A La Rochelle, un « Réseau Santé Mentale » est constitué et réunit des acteurs de la santé, du social, de l'hébergement ou de l'éducation.

Deux à trois fois par an, dans le cadre de ce Réseau de Santé Mentale, la Coordination Prévention du suicide et l'ASV organisent des sessions de sensibilisation sur ce thème, auprès des acteurs de 1ère ligne. Il conviendrait d'encourager davantage les relais des quartiers à y participer.

Suite à l'identification d'un besoin local sur fond de récurrence de crises et de situations médico-psycho-sociales complexes, un « Groupe d'Evaluation et d'Orientation Multi partenarial » a été créé ; il est composé de 6 partenaires. Il se réunit tous les 2 mois et il peut être interpellé pour étudier d'une manière concertée des situations difficiles à l'initiative d'acteurs de terrain (l'ALPMS, un centre social, un bailleur....) et préconiser des orientations de travail.

Par ailleurs, un annuaire réseau a été réalisé pour optimiser la connaissance des ressources sur la Ville de La Rochelle : « Mal être, détresse, souffrance psychique, santé mentale » ; celui-ci est mis à jour et diffusé annuellement.

Les difficultés rencontrées par le public ne nécessitent pas obligatoirement une orientation ou une prise en charge d'ordre médical dès qu'un premier niveau d'écoute peut être proposé. Ainsi, pour répondre à ce besoin d'écoute « généraliste », un lieu d'écoute à Villeneuve les Salines a été créé.

A La Pallice, (quartier en veille active), le projet « C'est moi c'est nous » est développé avec les enfants de deux classes sur les compétences psycho-sociales.

#### *Hygiène de vie :*

Les acteurs des champs sociaux, sanitaires et éducatifs indiquent un état d'hygiène globale ainsi qu'un état bucco-dentaire préoccupant chez des enfants des quartiers prioritaires.

Les actions menées dans le cadre de l'ASV ont permis de faire évoluer les habitudes de vie de certains habitants (alimentation).

Le CCAS coordonne des acteurs autour du programme de territoire « alimentation/santé/lien social/précarité ». Le service municipal des sports propose des activités physiques et sportives auprès des publics cibles.

Les problèmes de surpoids et d'obésité des enfants, d'absences de suivi dans les vaccinations et les troubles du comportement demeurent plus importants dans les quartiers que dans le reste de l'agglomération.

#### *Addictions :*

La consommation excessive d'alcool chez les jeunes est préoccupante ; la Ville de La Rochelle met en œuvre un plan de prévention : « L'alcool noie la Fête ». Elle soutient également les programmes développés par l'Education Nationale et la santé universitaire.

Le Contrat Local de Santé de La Rochelle, signé en février 2013, porte sur les axes suivants :

- l'accès à la prévention et aux soins
- La santé au sein de la famille et de son environnement
- La santé mentale, le bien-être et le lien social
- les questions d'addictions et de comportements à risque sont aussi mises en avant
- La création d'un observatoire de la santé

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, de l'exercice pluriprofessionnel de proximité et du développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires, le CLS de La Rochelle a œuvré en faveur du projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sur le quartier de Villeneuve les Salines. Ce projet a été labellisé en 2013 suite à l'avis favorable du comité régional de suivi des MSP.

## **Zoom sur les quartiers en veille active**

Des rencontres entre les porteurs de projet, les élus et représentant de l'Etat ont été organisées dans les quartiers en veille active : Pierre Loti à Aytré et Laleu-La Pallice.

A l'occasion du diagnostic partagé, il ressort des échanges que l'accompagnement du renouvellement urbain de Pierre Loti jusqu'à son terme est une priorité à Aytré ; et que Les Sablons Chirons Longs, les bâtiments S et le quartier des Guiardes doivent faire l'objet d'une attention particulière à Laleu La Pallice.

## 2 - Enjeux

Du diagnostic territorial partagé, ressortent 3 principaux enjeux :

- ☞ Maintenir et développer une dynamique
- ☞ Faire reculer la pauvreté et l'exclusion
- ☞ Réintégrer pleinement les quartiers dans l'agglomération

### **Maintenir et développer une dynamique**

Lors de leurs créations, les quartiers où s'est construite la majorité des logements sociaux, hébergeaient une population plutôt jeune, de travailleurs (ouvriers pour la plupart) et de familles avec un taux de natalité relativement élevé. Pour une bonne partie de la population, le premier logement attribué n'était pas le domicile définitif mais une étape dans un parcours résidentiel qui pourrait se poursuivre dans un logement individuel ou collectif, plus ou moins grand, en location ou en accession à la propriété. Cette dynamique s'est progressivement interrompue : la population stagne ou régresse, les occupants vieillissent et il y a de moins en moins de renouvellement d'occupants dans les logements, le chômage massif freine tout espoir de mobilité, une morosité sociale et une résignation s'installent, avec leurs exutoires d'incivilité, de délinquance et d'addictions.

L'enjeu est donc de **remettre ces quartiers en mouvement** avec une gestion plus dynamique des logements, source d'un certain renouvellement des populations, en améliorant les logements pour qu'ils correspondent mieux aux nouveaux besoins des locataires, en générant de l'activité économique et de l'emploi, notamment dans les commerces et services de proximité, ainsi qu'en encourageant et en accompagnant une implication citoyenne et associative des habitants.

### **Faire reculer la pauvreté et l'exclusion**

Par définition, les quartiers d'habitat social ont toujours concentré les populations aux revenus les plus modestes : ouvriers et employés que les niveaux de qualification limitaient aux salaires les plus faibles, familles nombreuses pour lesquelles les allocations familiales ne concourent que partiellement à l'équilibre du budget du ménage, personnes seules ou familles ayant subi un ou plusieurs "accidents de la vie".

La décomposition progressive du modèle économique a frappé en priorité ces populations dont les capacités de rebondir sont atténuées. En dépit de mécanismes assistanciers, les difficultés économiques s'accumulent pour les individus et les familles. La pauvreté génère la malnutrition, la dégradation des conditions d'habitat (et notamment la précarité énergétique), le moindre recours aux soins médicaux voire la désespérance psychique et l'absence de réussite éducative ou de perspectives pour une part des enfants et des jeunes.

L'enjeu est donc **d'améliorer les conditions économiques de subsistance** des habitants, en conjuguant d'une part des ressources provenant d'activités professionnelles - et pas seulement d'allocations diverses - et d'autre part des économies pour les budgets de ménages (moindre consommation énergétique, autoproduction alimentaire, mutualisation d'équipements et de moyens, prévention sanitaire et des risques addictifs,...). Tous ces besoins sont sources d'activités potentielles pour les habitants, au travers des associations et des SIAE des quartiers, mais aussi des entreprises du secteur marchand (notamment via les clauses d'insertion).

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion, c'est aussi une meilleure préparation des générations à venir à trouver leur place, depuis l'école avec les programmes de réussite éducative, jusqu'aux formations qualifiantes pour les jeunes et les adultes.

### **Réintégrer pleinement les quartiers dans l'agglomération**

Si La Rochelle a longtemps concentré les logements sociaux, la politique de l'agglomération vise maintenant à mieux équilibrer leur répartition sur le territoire. Il ne s'agit pas "d'externaliser" les habitants des quartiers rochelais vers le périurbain mais d'offrir aux habitants des communes composant l'agglomération une alternative à l'obligation de se tourner vers la ville centre pour obtenir un logement en rapport avec leurs besoins et leurs possibilités.

Une certaine harmonisation territoriale de l'habitat est indispensable pour "de-spécialiser" les zones d'habitat en termes de catégories socio-professionnelles et assurer au contraire une mixité profitable à la cohésion sociale globale de l'agglomération.

Elle concourra à améliorer la fluidité des parcours résidentiels, de façon choisie et non subie.

Cette diversité est également nécessaire pour assurer le renouvellement générationnel et conserver dans chaque commune un tissu équilibré d'équipements et de services (écoles, activités sportives, récréatives, culturelles, commerces....).

L'enjeu est donc qu'il n'y ait plus, à terme, de discrimination ni négative ni positive concernant tel ou tel quartier, et que les politiques de droit commun s'appliquent indifféremment à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération.

## 3 - Contrat de ville 2015 - 2020

### 3.1 - Cadre juridique

- Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine
- Décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains
- Décret n° 2014 - 1750 du 30 décembre 2014 fixant les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains.
- Les conventions cadre interministérielles initiées par le Ministère délégué à la Ville, suivantes (dont les principales dispositions figurent en annexe) :
  - Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013
  - Ministère des affaires sociales et de la santé, Ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, Ministère délégué à la famille et Ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
  - Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social du 25 avril 2013
  - Ministère des droits des femmes du 21 mai 2013
  - Ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche du 7 juin 2013
  - Ministère de la justice du 8 juillet 2013
  - Ministère de la défense, Ministère délégué chargé des anciens combattants du 15 juillet 2013
  - Ministère de l'intérieur du 27 septembre 2014
  - Ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation du 27 septembre 2014
  - Ministère de l'éducation nationale Ministère délégué à la réussite éducative du 7 octobre 2013
  - Ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme du 7 janvier 2014
  - Ministère de la culture et de la communication du 7 mars 2014
- Les conventions cadre signées entre le Ministère délégué à la Ville et les associations des collectivités suivantes :
  - Association des Régions de France du 13 février 2013
  - Association des Départements de France du 11 octobre 2013
  - Association des Maires de France du 14 janvier 2014

## 3.2 - Géographie prioritaire du contrat de ville 2015-2020

### Les quartiers prioritaires :

Ils ont été déterminés sur le critère unique du revenu fiscal médian des ménages français en 2011, soit 19 218 euros (20 288 euros pour la CDA de La Rochelle). Ont été retenus par l'Etat, les quartiers de 1 000 habitants au moins ayant un revenu médian inférieur à 60% du revenu médian de référence, soit **11 530 euros** au niveau national et **11 700 €** pour l'unité urbaine de La Rochelle.

Dans l'agglomération rochelaise les quartiers retenus sont :

quartiers	population dans le périmètre retenu	revenu médian
Villeneuve les Salines	5 190 habitants	9 200 €
Mireuil	5 730 habitants	10 100 €
Port-Neuf	1 570 habitants	10 700 €
Total	12 490 habitants	

Les cartes des périmètres réglementaires figurent en annexe.

Les actions menées en faveur des habitants de ces périmètres seront conduites notamment par les structures présentes soit dans les périmètres réglementaires, soit dans l'environnement socio-économique de ces périmètres, autrement dit dans les quartiers vécus des habitants, tel que précisé en introduction de la partie diagnostic.

Les habitants des quartiers prioritaires et ces structures pourront bénéficier :

- prioritairement des politiques de droit commun.
- des moyens spécifiques de l'Etat (BOP 147) et de la CDA et de tout autre partenaire, signataire du contrat de ville.

### Les quartiers en veille active :

Ont été retenus :

- Laleu La Pallice : notamment les secteurs des Sablons, Chirons longs, les bâtiments S et les Guiardes à La Rochelle.
- La résidence Pierre Loti à Aytré.

Les habitants et structures de ces quartiers pourront bénéficier :

- des politiques de droit commun.
- de crédits spécifiques « politique de la ville » de la CDA sur des priorités resserrées.

Sur ses crédits spécifiques, la CDA pourra intervenir de manière limitée sur des populations très circonscrites : gens du voyage et personnes sans logement, ou sur

des besoins et des points de fragilité qui nécessiteraient un soutien hors géographie prioritaire.

L'Etat précise que les quartiers de veille active correspondent à des quartiers sortants de la précédente géographie prioritaire. Il s'agit pour eux de pérenniser les dynamiques et de capitaliser les acquis par :

- un maintien d'une observation et d'un suivi préventif de ces quartiers
- une mobilisation de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat et des collectivités
- un maintien jusqu'à leur terme des contrats adultes-relais pour poursuivre le soutien à la vie associative dans ces quartiers
- une pérennisation du cadre du PRE et d'un accompagnement global des enfants dans leurs parcours scolaires dans le cadre de la mobilisation de l'Education Nationale, de l'EPCI, des communes et du Conseil Départemental.

### 3.3 - Axes stratégiques et objectifs

Du diagnostic territorial et des enjeux qu'il fait apparaître ressortent des priorités territoriales et thématiques.

Le contrat de ville repose sur 3 piliers indissociables :

La cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique.

La jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations, et l'accompagnement à la parentalité, constituent des priorités transversales qui doivent être prises en compte dans la mise en œuvre des actions.

Les tableaux ci-après précisent par pilier les axes stratégiques, les objectifs poursuivis, les programmes et dispositifs, les actions du contrat de ville.

Dans les tableaux suivants, chaque action, programme ou dispositif peut concourir à la réalisation de plusieurs objectifs (voir les indicateurs correspondants en annexe).

En cours de contrat et en fonction des bilans annuels, de nouveaux programmes et actions pourront concourir à la mise en œuvre des objectifs identifiés.

## Pilier cohésion sociale

### 4 axes stratégiques :

- Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes
- Favoriser l'accès à la citoyenneté et à la culture dans le respect des valeurs de la république
- Développer la prévention de la délinquance, des violences et des incivilités
- Améliorer les conditions d'accès à la santé pour tous

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<b>Cohésion sociale</b>			Développement du dispositif de réussite éducative dans le quartier de Port Neuf	Les quartiers prioritaires et (ou) en éducation prioritaire
Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes	◆ S'attaquer à la grande difficulté par un accompagnement éducatif personnalisé	- Programme de Réussite Educative	Développement des compétences psycho sociales des enfants et des jeunes	Tout quartier prioritaire
	◆ Prévenir l'absentéisme et les décrochages scolaires	- Scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les quartiers prioritaires	Apprentissage par les pairs : étudiants/élèves des quartiers	
	◆ Apporter un soutien à la parentalité	- Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité	Soutien à des échanges entre parents, et parents/enfants	
	◆ Faciliter l'accès et le développement d'activités éducatives, culturelles et sportives pour les enfants et les jeunes	- Pacte culture Etat/CDA	Chantiers de jeunes, animations de rue et en pied d'immeuble	
	◆ Articuler le projet éducatif par quartier dans et hors l'école	- Parcours d'Education Artistique et Culturel	Coordination des acteurs enfance jeunesse en lien avec le projet éducatif local, le Projet éducatif territorial (PEDT), le PRE et les TAP (Temps d'activités Périscolaires)	
		- Service civique		
		- Redéfinition de la politique jeunesse pour les 13-25 ans		

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<b>Cohésion sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Favoriser l'accès aux droits</li> <li>◆ Développer des activités créatives et culturelles impliquant les habitants et faciliter leur accès aux structures culturelles de la Ville</li> <li>◆ Créer du lien social autour d'activités d'auto-production partagée</li> <li>◆ Soutenir les pratiques interculturelles, accompagner les primo-arrivants, et favoriser l'intégration des populations immigrées</li> <li>◆ Développer la participation des habitants à la vie publique</li> </ul>	Maison de la justice et du droit	Etats des lieux de l'accès et du recours aux droits sanitaires et sociaux	Quartiers prioritaires
Favoriser l'accès à la citoyenneté et à la culture dans le respect des valeurs de la république		Points d'accès aux droits	Expos «9-13 ans» et «13-18 ans, questions de justice », rallye citoyen pour les jeunes et autres actions en lien avec la citoyenneté et les valeurs de la République	
	Pacte culture Etat/CDA	Actions de valorisation de la diversité culturelle (fêtes de quartiers, rencontres débats, etc...).		
		Résidences d'artistes, spectacles de rue, cultures urbaines, médiation culturelle et politiques tarifaires		
		Développement des jardins familiaux, individuels, collectifs, partagés, en pied d'immeuble		
		Ateliers d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue notamment pour les femmes migrantes		
		Conseils citoyens, comités de quartier	Travail sur la mémoire et l'identité des quartiers, soutien des médias de quartiers	

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<b>Cohésion sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Lutter contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales</li> <li>◆ Apaiser les conflits de voisinage</li> <li>◆ Prévenir les actes de délinquance et d'incivilité</li> <li>◆ Lutter contre le désœuvrement des jeunes</li> <li>◆ Prévenir la récidive</li> <li>◆ Définir une stratégie territoriale de tranquillité publique et de prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation du Conseil d'Agglomération de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, cellules de veille et réunions techniques mensuelles</li> <li>- Soutien aux équipes de prévention spécialisée</li> <li>- Soutien du poste d'intervenant social au commissariat</li> <li>- Développement des mesures de réparation pénale</li> <li>- Elaboration d'un schéma local de tranquillité publique et de prévention</li> </ul>	Soutien au dispositif de médiation et de prévention des conflits	Agglomération et quartiers prioritaires
Développer la prévention de la délinquance, des violences et des incivilités			Développement d'aménagements et d'équipements publics appropriés	
	Renforcement de l'accompagnement social des femmes victimes de violence			
	Animations éducatives sportives et de loisirs en soirée et pendant les vacances scolaires			
	Renforcement des effectifs de la police municipale			
	Accompagnement professionnel des jeunes sous main de justice			

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<b>Cohésion sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Poursuivre les démarches territoriales en santé</li> <li>◆ Favoriser le repérage des problèmes de santé des populations les plus démunies et leurs freins pour l'accès aux soins et à la prévention</li> <li>◆ Prévenir les conduites à risques notamment celles liées aux consommations de drogues et d'alcool</li> <li>◆ Développer avec les familles, les enfants et les partenaires des actions de promotion et d'éducation à la santé</li> <li>◆ Améliorer les réponses aux souffrances morales et psychologiques des habitants</li> <li>◆ Susciter des pratiques alimentaires équilibrées</li> <li>◆ Encourager la pratique d'activités corporelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier santé ville</li> <li>- Volet santé du Programme de réussite éducative</li> <li>- Contrat local de santé</li> <li>- Réseau santé mentale</li> <li>- Bilans de santé</li> <li>- Maison de santé pluridisciplinaire</li> <li>- Maison des adolescents</li> </ul>	Réalisation et réactualisation de diagnostics santé dans le cadre de l'ASV	Quartiers prioritaires
Améliorer les conditions d'accès à la santé pour tous			Actions de prévention des addictions à développer	
	Accompagnement d'enfants et de jeunes			
	Point d'écoute psychologique mutualisé			
	Travail coordonné des associations de distribution et de transformation alimentaire			
	Développement d'activités physiques adaptées à différents publics fragilisés			

## Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

### 3 axes stratégiques :

- Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers "politique de la ville"
- Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et dans l'agglomération rochelaise
- Améliorer les conditions de la vie quotidienne des habitants des quartiers

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
Cadre de vie et renouvellement urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Terminer le premier programme de renouvellement urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme national de renouvellement urbain 1 et 2</li> <li>- Plan stratégique local</li> </ul>	Réalisation des dernières opérations : requalification des espaces publics, construction de 60 logements à Saint-Eloi, et de 25 maisons en accession sociale à Mireuil	Mireuil et St Eloi
Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers « politique de la ville »	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Engager le quartier de Villeneuve les Salines dans un programme de renouvellement urbain d'intérêt régional *</li> </ul>		Mise en œuvre des préconisations des plans stratégiques locaux dans les opérations en cours et à venir	Villeneuve les Salines
	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Accompagner par un renouvellement urbain adapté l'évolution du quartier de Port Neuf</li> </ul>		Elaboration d'un protocole de préfiguration et d'une convention d'application de renouvellement urbain *	Port Neuf
	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Poursuivre la requalification des quartiers en "veille active"</li> </ul>		Amélioration des logements et sécurisation des halls d'immeuble et des espaces publics de rencontres	Pierre Loti à Aytré
			Démolition et reconstruction de logements	
			Démolition des Chirons longs	La Pallice

- Voir fiche projet en annexe

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
Cadre de vie et renouvellement urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Créer environ 500 logements sociaux par an dans les communes de l'agglomération et "déspecialiser" les quartiers prioritaires sur l'habitat social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme local de l'habitat</li> <li>- Plans stratégiques de patrimoine</li> </ul>	<p>Exclusion de la production de logements locatifs sociaux dans les quartiers prioritaires et des quartiers en veille active comportant plus de 35 % de logements locatifs sociaux : L'État ne délivrera aucun agrément PLUS ou PLAI dans ces quartiers sauf dérogation ministérielle. Exclusion des structures d'hébergement dans ces mêmes quartiers</p>	
Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et dans l'agglomération rochelaise	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Redynamiser les parcours résidentiels des habitants des quartiers prioritaires</li> <li>◆ Construire une politique commune d'attribution pour une répartition équilibrée des logements sociaux à l'échelle de l'agglomération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions d'utilité sociale</li> <li>- Mise en place d'une conférence intercommunale du logement</li> <li>- Mise en œuvre de la convention intercommunale de mixité sociale</li> </ul>	<p>Mise en œuvre des obligations de la loi SRU</p> <p>Développement de l'accession à la propriété dans les quartiers prioritaires</p> <p>Mise en œuvre du volet " mise en vente de logements aux occupants" dans le cadre des Plans Stratégiques de Patrimoine (PSP) et des Conventions d'Utilité Sociale (CUS) actuels et à venir</p> <p>Mise en œuvre du volet "développement de l'offre de logements" dans le cadre des PSP et des CUS actuels et à venir</p> <p>Lutte pour l'égalité des chances d'accès au logement (notamment pour les jeunes) et contre les discriminations subies par certaines catégories de population</p>	Agglomération, quartiers prioritaires

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<b>Cadre de vie et renouvellement urbain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Assurer aux habitants des QP une qualité des espaces publics (aménagement et entretien) équivalente à celle des autres territoires de la ville de La Rochelle et de l'agglomération</li> <li>◆ Pérenniser les investissements publics</li> <li>◆ Fournir des services et commerces de proximité adaptés aux besoins des populations</li> <li>◆ Rénover et réhabiliter les logements</li> <li>◆ Réduire la fracture énergétique</li> <li>◆ Améliorer la mobilité des habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan stratégique local</li> <li>- Gestion urbaine de proximité</li> <li>- Conventions d'utilité sociale actuelles et à venir</li> </ul>	Mise en œuvre des préconisations du Plan stratégique local	Mireuil
Améliorer les conditions de la vie quotidienne des habitants des quartiers			Prévention des dégradations des espaces et des équipements publics et privés	Quartiers prioritaires
			Ateliers d'habitants, échanges de savoir-faire pour l'entretien de leurs logements (petites réparations, bonne utilisation des logements BBC...)	
			Implication des habitants dans la gestion de leur espace de vie via les comités de quartiers, les conseils citoyens, les mairies de quartiers, les bailleurs → GUP (Gestion Urbaine de Proximité)	
			Amélioration de la réactivité des bailleurs pour réaliser les réparations dans les immeubles et les logements	
			Mise en œuvre des conventions de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)	
			Signature par les bailleurs d'une convention d'utilisation de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)	
			Dynamisation de la création et du développement de commerces et services de proximité	
			Rénovation thermique des logements et mutualisation des sources d'énergie (exemple : réseau de chaleur)	

## Pilier emploi et développement économique

### 4 axes stratégiques :

- Faciliter le recrutement de salariés domiciliés dans les quartiers
- Développer l'entrepreneuriat des habitants des quartiers (dans et hors de leur quartier) et consolider l'activité économique existante
- Offrir des possibilités diversifiées de parcours d'insertion professionnelle
- Lutter contre les freins à l'emploi et à la création d'entreprise

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>		- PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi)	Accompagnement individualisé et renforcé des demandeurs d'emploi longue durée : 30% des participants PLIE	Quartiers prioritaires
Faciliter le recrutement de salariés domiciliés dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Faire baisser de moitié le différentiel de taux de chômage avec celui de la CDA</li> <li>◆ Faire baisser de 30% le taux de chômage des jeunes</li> </ul>	- ZFU « Territoires entrepreneurs » (50 % d'embauches en quartiers prioritaires)	Soutien des actions de mise en relation des demandeurs d'emploi avec les employeurs	
		- Garantie jeunes	Développement des liens avec les clubs, réseaux et fondations d'entreprises	
		- Contrats aidés	Développement du parrainage des jeunes	
			Priorisation des emplois aidés (CAE/CIE, emplois d'avenir, contrats starter) pour les habitants et notamment les jeunes	

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>			Opérations de sensibilisation en milieu scolaire et associatif notamment sur l'entrepreneuriat féminin	
Développer l'entrepreneuriat des habitants des quartiers (dans et hors de leur quartier) et consolider l'activité économique existante	◆ Développer une culture de l'initiative à tous les âges	Bourse régionale désir d'entreprendre	Actions de médiatisation de parcours réussis de créateurs	Quartiers prioritaires
	◆ Rendre la création d'entreprise envisageable et accessible	Micro crédit	Premier accueil de proximité et orientation des porteurs de projet, créateurs d'activités ou d'entreprises	
	◆ Offrir des services de proximité aux porteurs de projet et aux créateurs	Fonds de garantie à l'initiative des femmes	Facilitation de la domiciliation des créateurs : HLM, autres lieux	
	Financement participatif	Espaces de travail collaboratifs ("coworking") dans chaque quartier		
	Dispositif local d'accompagnement	Mise à disposition de locaux bon marché pour TPE artisanales (abri véhicule, stockage matériel)		
	Citéslab (CdC)	Information et orientation sur les aides et outils financiers		
	Services de base et Point d'Information / création Quartiers (CdC)	Réactualisation des études économiques dans les quartiers		
	Appui à la consolidation et au développement des entreprises et structures de l'économie sociale			

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Conforter l'offre des SIAE et améliorer leur efficacité pour l'accès à un emploi durable</li> <li>◆ Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics, notamment pour les opérations de renouvellement urbain</li> <li>◆ Mettre à profit les dispositifs de rénovation énergétique des logements et autres bâtiments</li> </ul>		Consolidation de postes d'insertion dans les ACI et la Régie de Quartier	Quartiers prioritaires
Offrir des possibilités diversifiées de parcours d'insertion professionnelle			Développement de l'activité des AI et ETTI au profit des habitants des quartiers prioritaires	
			Mutualisation d'actions de formation pour les salariés en SIAE	
			Soutien aux actions de certification professionnelle par étapes, s'appuyant sur les référentiels métiers	
			Organisation d'une veille et d'une médiation sur les marchés publics de la CDA et des partenaires associés au contrat de ville	
			Repérage des opérations réalisables hors contraintes spécifiques (amiante et autres) dans le cadre des travaux planifiés par les bailleurs sociaux	

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Favoriser la mobilité et la disponibilité à l'emploi</li> <li>◆ Lutter contre l'illettrisme et faciliter l'apprentissage de la langue française</li> <li>◆ Lutter contre les discriminations à l'embauche et améliorer l'égalité des chances</li> </ul>		Facilitation de l'accès aux permis de conduire (auto, cyclo)	Quartiers prioritaires
Lutter contre les freins à l'emploi et à la création d'entreprise			Développement de la pratique sécurisée du vélo (initiation, formation, garage)	
			Diversification des modes de garde d'enfants pour répondre aux besoins liés à l'emploi et à la formation	Villeneuve les Salines
			Formations lire, écrire, compter pour les publics français et étrangers	Quartiers prioritaires
Mobilisation des réseaux d'employeurs et de leurs adhérents, des acteurs de l'emploi				

### 3.4 Conventions à annexer au contrat de ville

En accompagnement de la mise en œuvre du contrat de ville, deux conventions doivent être établies afin d'atteindre les objectifs de mixité sociale par le logement et d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires.

Un abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés en quartier prioritaire de la politique de la ville a été institué par la loi de finances pour 2015. En contrepartie, les organismes HLM doivent préciser leurs engagements. Ceux-ci doivent être définis dans **une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB** signée par l'Etat, le bailleur et la Communauté d'agglomération de La Rochelle avant le 31 décembre 2015. De sorte à disposer du temps nécessaire à la mobilisation partenariale cette convention sera annexée dans ce délai au contrat de ville.

L'élaboration d'une convention de mixité sociale constitue une obligation issue de l'article L441-1-5 du CCH et de l'article 8 de la loi de programmation pour la ville. La convention définit en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attribution de logements sociaux, et à cette échelle :

- les objectifs de mixité sociale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux
- les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain
- les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation

Cette convention sera annexée au contrat de ville en cours d'année 2016, après création, par délibération de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, de la conférence intercommunale du logement en fin d'année 2015.

En effet, la révision du Programme local de l'habitat (PLH) étant actuellement en cours, cela permettra de veiller à la cohérence de l'ensemble des documents de planification de l'EPCI.

### 3.5 Les moyens (voir programmation financière 2015 en annexe)

La CdA :

Elle s'engage à consacrer chaque année 1 175 000 € de crédits spécifiques à l'atteinte des objectifs : 900 000 € en fonctionnement et 275 000 € en investissement et à mobiliser l'ensemble de ses politiques de droit commun : à titre d'exemple, 4 millions d'Euros par an pour la construction de logements sociaux hors quartiers prioritaires.

L'Etat :

Il s'engage à mobiliser ses moyens de droit commun. Ils se traduisent notamment par les effectifs déployés dans le cadre des services de proximité qu'il met en place (enseignants, policiers, délégué à la politique de la ville, etc.). Il s'engage également par le biais d'interventions financières dans le cadre de dispositifs ou de subventions en faveur d'opérateurs publics et privés. A titre

d'exemple, l'Education Nationale mobilise des moyens exceptionnels pour les quartiers prioritaires, en sus des moyens habituels, à hauteur de 1 952 000 €. Les moyens de droit commun ainsi que les crédits spécifiques de la politique de la ville (budget opérationnel de programme n° 147) sont définis par la Loi de finances. Pour 2015 les crédits spécifiques s'élèvent à 512 500 €, affectés au contrat de ville en crédits d'intervention (hors cordées de la réussite, FIPD et postes d'adultes relais).

La Ville de La Rochelle : Pour atteindre les objectifs définis dans le présent contrat, La Ville de La Rochelle s'engage à mobiliser ses politiques et moyens de droit commun. Elle continuera tout particulièrement de s'impliquer directement dans la conduite des opérations de renouvellement urbain (NPRU Villeneuve-Les-Salines), le développement des actions de solidarité (CCAS), l'éducation, la santé, la culture, les sports, l'insertion et la prévention de la délinquance. Impliquée dans la création des conseils citoyens, elle veillera à une bonne gestion urbaine de proximité avec l'ensemble de ses services dans les quartiers prioritaires et de veille active.

### **3.6 - Organisation, gouvernance**

#### La participation des habitants

Un conseil citoyen sera créé dans chaque quartier prioritaire au plus tard dans l'année qui suit la signature du présent contrat. Paritaires, composés d'habitants et d'acteurs des quartiers, ils contribuent à l'élaboration des politiques des quartiers, émettent des avis indépendants et participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville. Leur constitution tient compte de l'histoire et du contexte de chaque quartier. Ils disposeront de moyens d'animation. Ils constitueront un des moyens non exclusif de participation et de concertation des habitants.

#### Le comité de pilotage

Il se réunit au moins 1 fois par an sous la présidence conjointe du Préfet, du Président de la CDA, et du Maire de la Ville de La Rochelle ou de leurs représentants.

Il est composé des signataires du contrat de ville, des élus des communes concernées, de 2 représentants de chaque conseil citoyen et de tout autre partenaire du contrat.

Il constitue l'instance politique d'orientation stratégique du contrat.

#### La Commission Politique de la Ville (interne à la CDA)

Les élus de la CDA et des communes membres, qui la composent, sont chargés du suivi de l'atteinte des objectifs et de la mise en œuvre des programmes et actions du contrat de ville. Il propose un avis au bureau sur l'ensemble des actions du contrat avant délibération du Conseil Communautaire.

#### Les comités locaux « politique de la Ville »

Ils constituent des instances territorialisées quartier prioritaire par quartier prioritaire. Ils se réunissent au moins une fois par an sous l'égide des adjoints de quartiers avec le délégué du Préfet. Ils réunissent des représentants de l'Etat, les conseils citoyens, les acteurs et les porteurs de projet par quartier prioritaire.

Ils établissent un bilan, une évaluation partagée de l'année écoulée et échangent sur les perspectives de l'année à venir.

#### Le comité technique

Un comité technique co-animé par l'Etat, la CDA et la Ville de La Rochelle se réunira 3 fois par an.

Il sera chargé d'animer et de suivre la mise en œuvre du contrat de ville dans ses dimensions opérationnelles, territoriales et thématiques. Il mobilisera, sur la base des thématiques de chacun des 3 piliers du contrat, les techniciens des différents partenaires du comité de pilotage et ceux des établissements publics ou privés dont les compétences peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs du contrat de ville. Il veillera à la cohérence et la coordination des dispositifs, programmes et actions qui concourent à l'atteinte de ces objectifs. Il contribue à leur évaluation. Il prépare les décisions du comité de pilotage.

Il suivra les indicateurs définis au plan national (32) et ceux annexés au présent contrat.

Tableau des instances (synthèse) :

Instances	composition	fonction / rôle	fréquence des réunions
Comité de pilotage	signataires du CDV+ représentants des conseils citoyens	Suit la mise en œuvre stratégique du CDV et opère des ajustements si nécessaire.	1 fois par an
Conseils citoyens	habitants, responsables associatifs, acteurs économiques	Emet des avis et fait des suggestions sur les orientations et les actions du CDV qui concernent le quartier.	par décision de chaque conseil
Commission politique de la Ville	Elus des communes membres et de la CDA	Propose un avis sur la programmation et les moyens afférents, au Bureau avant délibération du Conseil Communautaire	3 à 6 fois par an
Comités locaux « politique de la Ville »	Adjoints du quartier, représentants de l'Etat et des collectivités locales, conseils citoyens, acteurs et porteurs de projet.	établissent un bilan, une évaluation partagée de l'année écoulée et échangent sur les perspectives de l'année à venir	1 fois par an
Comité technique	Services de l'Etat, de la CDA et de la ville de LR	Suit la mise en œuvre opérationnelle et contribue à l'évaluation du contrat de ville. Il prépare le Comité de pilotage.	3 fois par an

### 3.7 - Bilan, observation, évaluation

#### 3.7.1 - Observation

Le service études et prospectives de la CDA, l'INSEE, le CGET, des partenaires et signataires du contrat de ville contribuent à l'observation des dynamiques urbaines de l'agglomération rochelaise. Les études urbaines, sociales, démographiques, économiques, territorialisées, permettent d'actualiser les connaissances sur les évolutions constatées dans les quartiers et favorisent une évaluation partagée.

#### 3.7.2 - Bilan

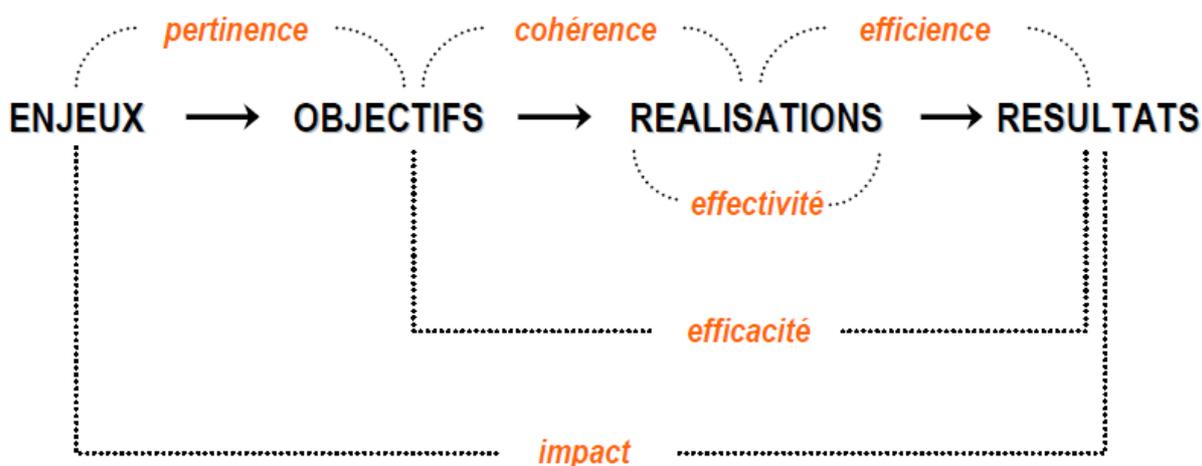
Chaque année un bilan des actions mises en œuvre, retraçant l'exécution des programmes d'actions sera préparé en comité technique, et présenté au comité de pilotage, au conseil communautaire, et aux conseils citoyens.

#### 3.7.3 - Evaluation

*"L'évaluation d'une politique publique consiste à comparer ses résultats aux moyens qu'elle met en œuvre et aux objectifs initialement fixés.*

*Elle se distingue du contrôle et du travail d'inspection en ce qu'elle doit aboutir à un jugement partagé sur l'efficacité de cette politique et non à la simple vérification du respect de normes administratives ou techniques." (Décret du 18 novembre 2008).*

#### Schéma global d'un système évaluatif



Un système évaluatif complet peut s'avérer lourd à mettre en place et à faire fonctionner. Il peut également être illusoire de vouloir tout évaluer, et en particulier d'attribuer des résultats à telle ou telle action alors qu'ils peuvent découler d'une pluralité de facteurs. Un des exemples les plus évidents concerne la lutte contre le

chômage dont on ne sait jamais très bien imputer les résultats aux actions menées ou à la conjoncture économique. Dans le cas du contrat de ville, une très grande diversité de facteurs peuvent interagir, qui vont contribuer à améliorer ou à détériorer la qualité de vie des habitants des quartiers ciblés.

Néanmoins, l'évaluation des politiques publiques est une obligation légale et une nécessité pour réorienter, si nécessaire, les programmes d'action.

Pour l'évaluation du contrat de ville de l'agglomération de La Rochelle, une approche pragmatique consiste à poser les principes suivants :

1/ Tout ne pourra pas faire l'objet d'évaluation : soit parce qu'il est très difficile de définir des indicateurs qui rendent bien compte de ce que l'on veut évaluer, soit parce que le recueil de données caractérisant tel ou tel indicateur nécessiterait un travail trop important, soit encore parce qu'il faudrait toute une batterie d'indicateurs pour évaluer un seul aspect (rapport entre le coût d'obtention d'une information et son intérêt).

2/ Selon les cas, il sera possible d'appréhender l'efficacité d'une action (c'est-à-dire ce qu'elle a produit par rapport aux objectifs fixés) ; dans d'autres cas, on pourra mesurer son efficacité (les résultats obtenus par rapport aux moyens mobilisés) ; mais parfois il ne sera possible de rendre compte que de son effectivité (telle action qui avait été programmée a bien été mise en œuvre).

L'évaluation de l'impact reste quant à elle plus ambitieuse, voire parfois hasardeuse (en quoi une action a produit un effet significatif et clairement identifiable sur un des enjeux initialement repérés).

3/ Il n'a pas été possible de fixer dans le contrat de ville des objectifs systématiquement quantifiables ; l'évaluation ne peut ainsi pas permettre de déterminer s'ils ont été atteints ! On s'attachera donc à définir l'évolution de l'indicateur. Par exemple, si le nombre de personnes fréquentant la Maison de la justice et du droit augmente de 30% entre deux moments d'observation, on pourra apprécier d'une certaine façon l'objectif "favoriser l'accès au droit".

Par souci d'homogénéité des différentes composantes du contrat de ville, les indicateurs sont présentés dans la même grille que les autres, la colonne "échelle territoriale" étant remplacée par une colonne "indicateurs d'évaluation". (voir en annexe)

Afin de porter un jugement collectif sur les actions menées, l'évaluation fera appel à la participation active de tous : membres du comité de pilotage, porteurs de projets, conseils citoyens et habitants.

Des indicateurs financiers, d'activité et d'impact doivent permettre de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre du contrat de ville.

Tous les porteurs de projet transmettent obligatoirement pour chaque action conduite, un bilan annuel et une évaluation quantitative et qualitative au regard des objectifs poursuivis : publics accueillis, écarts de résultats par rapport aux objectifs initiaux, participation des habitants, partenariats établis, progrès constatés, difficultés rencontrées, bilans financiers.

Les partenaires pourront faire appel à des prestations extérieures sur des questions évaluatives déterminées par le comité de pilotage du contrat de ville.

### **3.8 - Engagement des signataires**

#### **3.8.1-contributions spécifiques**

##### **Le Conseil Régional Poitou-Charentes**

La contribution régionale au contrat de ville 2015-2020 se fera de manière privilégiée au travers, notamment :

- des Contrats Régionaux de Développement Durable 2014-2016, avec la mise en œuvre d'actions ciblées dans les quartiers en faveur de l'emploi, de l'accès à la culture ou de l'amélioration du cadre de vie ;
- de l'amélioration de la performance énergétique des logements, dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020 et du nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU2). Elle veillera tout particulièrement à ce que les projets portent une forte ambition en matière de rénovation énergétique et de qualité environnementale.
- de la mobilisation des dispositifs régionaux en faveur du développement économique : la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre et le dispositif « Coup de Pouce Régional à la Très Petite Entreprise ».

La Région Poitou-Charentes appuiera, dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020, les nouveaux projets qui vont émerger dans le cadre du nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU2). L'intervention de la Région se fera au titre du CRDD et de l'amélioration de la performance énergétique des logements.

##### **Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime**

Le Département contribue à la mise en œuvre des politiques publiques de solidarité, notamment dans les quartiers de la politique de la ville.

Il intervient dans de nombreux domaines, à divers niveaux.

- L'information, l'accès aux droits, l'orientation vers les services concernés

Le Département assure une mission générale d'information sur les différentes aides et sur les dispositifs sociaux et médico-sociaux qu'il porte. Il assure également une mission d'aide à l'accès aux droits concernant l'ensemble de ces dispositifs, voire une orientation vers les services concernés.

- L'enfance - famille

La loi du 6 janvier 1986, qui a confié au Département la responsabilité de l'Aide Sociale à l'Enfance, en fait l'intervenant prépondérant sur le domaine de la prévention et la protection de l'enfance.

Il contribue à la politique de protection de l'enfance et de la famille par :

- le suivi social des ménages avec enfants mineurs et jeunes majeurs,
- le suivi social des futurs parents ou des parents, en lien avec les professionnels de la PMI lorsque les enfants ont moins de 6 ans,
- la mise en place d'aide matérielle ou humaine au domicile parental,
- la réalisation des évaluations nécessaires à la procédure d'agrément des assistants familiaux,
- l'évaluation des informations préoccupantes.

- **L'insertion**

La politique départementale d'insertion s'inscrit dans le cadre de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion.

Le Département met en œuvre :

- l'instruction des demandes de rSa,
- l'orientation des bénéficiaires vers un accompagnement adapté,
- l'accompagnement par les assistants sociaux polyvalents des bénéficiaires du rSa dans la mise en place de leur parcours d'insertion sociale et par les travailleurs sociaux spécialisés rSa et les Conseillers d'Insertion Professionnelle dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle.

- **L'accès et le maintien dans le logement**

La loi de décentralisation d'août 2004 confie aux Départements le financement et la gestion du fonds de solidarité pour le logement (FSL). Le Département a également l'obligation d'élaborer un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, arrêté et animé conjointement avec l'Etat.

Par ailleurs, le Département de Charente-Maritime a fait le choix de mener une politique volontariste en matière d'habitat en élaborant le schéma départemental de l'habitat.

Le Département intervient à différents niveaux en matière de logement :

- l'information et l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés liées à leur logement ;
- l'accueil, l'information et l'accompagnement des ménages pour leurs demandes d'aides financières et d'accompagnement social lié au logement au titre du fonds de solidarité pour le logement de la Charente-Maritime ;
- la prévention des expulsions locatives, en réalisant notamment les évaluations sociales sollicitées par les services préfectoraux concernés ;
- la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre par le repérage, l'information et l'accompagnement des ménages en lien avec et le pôle de lutte contre l'habitat indigne et les programmes d'amélioration de l'habitat initiés par le Département.

- **L'accompagnement budgétaire**

Le Département propose un suivi budgétaire lorsque les difficultés budgétaires deviennent importantes et qu'elles mettent en péril l'équilibre des ménages. Lorsque la situation le nécessite, différentes aides peuvent être mises en place :

- l'accompagnement en économie sociale et familiale est une des aides proposées aux familles rencontrant des difficultés budgétaires au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance pour répondre aux besoins des enfants ;

les professionnels évaluent les demandes de mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) et les demandes de mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ).

- **L'autonomie**

Dans le cadre de larges compétence conférées par le Code de l'action sociale et des familles, le Département assure différentes missions en direction des personnes âgées et des personnes handicapées :

- mise en œuvre des dispositifs d'aide et d'action sociale (information, orientation,...) ;
- évaluations, révisions et renouvellements dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- évaluations liées à une information préoccupante ;
- enquête d'agrément des accueillants familiaux pour personnes âgées et suivi social et médico-social des personnes âgées accueillies chez les accueillants familiaux.

### **La Caisse d'Allocations Familiales**

La CAF décline ses missions dans des offres de service adaptées aux situations de vie des familles et des allocataires et aux réalités des territoires et des quartiers.

Le service global proposé par la CAF va de la facilitation dans l'accès aux droits, au paiement des prestations et à la mise en œuvre d'une action sociale familiale, préventive et partenariale. L'action de la CAF s'inscrit pleinement dans les 2 premiers axes du contrat de ville portant sur la cohésion sociale et le cadre de vie ainsi que dans les priorités transversales.

La CAF s'attache en particulier dans les quartiers prioritaires à :

- Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants, en consolidant l'offre existante. 18 crèches associatives ou municipales à l'échelle de la CDA proposant 473 places sont soutenues par la CAF.
- Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité en référence au diagnostic réalisé dans le cadre du Schéma Départemental de Services aux Familles
- Structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles, avec une offre de plus de 120 accueils de loisirs (périscolaire, extrascolaire, TAP) sur la CDA.

- Accompagner la cohésion sociale par l'aide au départ en vacances ; ce soutien prend la forme d'aides financières aux familles ou de subventions sur projets pour les équipements.
- Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale en prenant appui sur le Schéma Départemental Animation Vie Sociale. Les objectifs sont la socialisation des personnes, le renforcement des liens sociaux et le développement de la participation citoyenne de proximité. 7 centres sociaux sur la commune + 4 autres sur la CDA sont agréés par la CAF et sont accompagnés financièrement pour mettre en œuvre leurs projets.
- Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables, en s'appuyant en particulier sur les centres sociaux des quartiers prioritaires qui seront mobilisés pour accompagner les publics les plus éloignés du numérique et faciliter leurs démarches administratives.

### **La Caisse des Dépôts et Consignations**

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de l'agglomération de La Rochelle .

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, **la cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;

- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

### **La Chambre de Commerce et d'Industrie**

La CCI sera engagée dans la politique de la ville en mobilisant ses compétences sur des missions d'appui aux chefs d'entreprises, d'accompagnement aux porteurs de projets de création d'entreprises, d'information sur la diversité des métiers d'apprentissage, de soutien aux opérations de restructuration des équipements ou d'aménagement urbains.

La CCI sera également mobilisée en faveur du développement commercial des quartiers, notamment via l'accompagnement des projets par le FISAC. Elle partagera les données économiques en sa possession et pourra proposer ses compétences sur des études et diagnostics commerciaux de territoire.

### **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente Maritime informe, forme et accompagne :

- les jeunes et adultes, à travers des parcours de formation qualifiant et diplômant,
- les porteurs de projets créateurs/repreneurs d'entreprises,
- les salariés et demandeurs d'emploi en reconversion
- les bénéficiaires des minima sociaux à travers des dispositifs d'accompagnement inclusifs.

Le travail partenarial et collaboratif, permanent avec les acteurs du territoire, est un atout important dans la réussite des parcours ; Maisons de l'Emploi\*, Missions Locales, Pôle Emploi, Délégations territoriales, tissu associatif, sont nos partenaires au quotidien.

Le contrat de ville pour la période 2015-2020 est une opportunité de soutenir et renforcer les actions en cours et d'en déployer de nouvelles, notamment en favorisant le développement de la culture entrepreneuriale auprès des publics cibles (jeunes, femmes, publics éloignés de l'emploi).

Les actions contributives de la CMA17 concernent plus particulièrement le pilier 3 du contrat de ville, à savoir « l'emploi et le développement économique » et les 4 axes stratégiques qui en découlent.

### 1. Formation des jeunes ; transmission des savoir-faire

Cette proposition concerne également le pilier 1, cohésion sociale et l'axe 1 : « Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes » en particulier.

La Chambre de Métiers et de l'artisanat de Charente Maritime gère le plus important Centre de Formation des Apprentis de la région Poitou Charentes. Au-delà des parcours d'accompagnement classiques qui peuvent concerner des jeunes issus des quartiers concernés par le contrat de ville, il convient d'élargir le champ d'investigation par des actions spécifiques concernant les « décrocheurs » du système éducatif.

Cela passe par la définition et la mise en œuvre de parcours de formation individualisés conduisant à minima, à une qualification, qui garantit à 80% des débouchés vers un emploi salarié.

L'insertion sociale par la formation est une voie vers l'entreprise, qui favorise ainsi l'accès à la citoyenneté et à la culture dans le respect des valeurs de la République. L'obligation d'apprendre la loi ou les réglementations au sein d'une collectivité comme l'entreprise est une école de la vie sociale, qui éloigne des problématiques de délinquance, d'incivilité, et assure une protection sociale et donc l'accès au système de santé.

### 2. Développer de la culture entrepreneuriale

Au même titre que la transmission des savoir-faire par la formation des publics jeunes et adultes, en alternance et en apprentissage en particulier, le développement de l'esprit d'entreprise est un vecteur de réussite dans la création d'activité (salariée ou indépendante).

La culture entrepreneuriale doit s'entendre au sens large et peut se concrétiser sous des formes d'actions très variées, avec comme objectif de favoriser :

- les **initiatives individuelles et collectives** en matière de création d'activité, par l'accompagnement technique des publics ; l'étude de faisabilité des projets, tenant compte des opportunités du marché, des contraintes réglementaires...
- la **prise d'initiative** des jeunes et des moins jeunes ; être acteur de sa vie, de son parcours professionnel et se positionner dans un projet à vocation économique (et sociale).

La Chambre de métiers et de l'Artisanat, avec le concours des partenaires locaux, propose de contribuer au développement d'actions concrètes de mise en situation des publics et d'échanges d'expériences, qui pourront se traduire par :

- ✓ **La valorisation des réussites** : l'exemplarité de certains parcours, présentés par ceux qui en sont acteurs et un facteur de motivation, d'inspiration. La mise en place d'un forum biennuel « tournant » dans les quartiers cibles et la diffusion de ces témoignages par les canaux de communication locaux sont des outils à développer.
- ✓ **La création d'un « concours »** pour favoriser le développement d'activité (entreprises ou associations) avec une dimension intergénérationnelle ; le « jeu » comme outil de mise en situation permet de « dédramatiser » et se familiariser avec ce sujet de la création d'entreprise pour certains ; il peut agir comme un révélateur d'atouts/de qualités entrepreneuriales « en sommeil », pour d'autres.
- ✓ **Des visites des entreprises** : la découverte des ateliers et showroom, à tout âge, contribue à faire connaître les métiers (au-delà des représentations) dans leur diversité et à promouvoir la valeur travail.
- ✓ **La mixité des publics** : La ville de La Rochelle est dotée d'une université qui peut être envisagée par les acteurs économiques et sociaux, comme un vivier « d'idées » pour le déploiement d'actions innovantes dans les quartiers. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est partenaire de l'IUT de La Rochelle depuis 9 ans ; près de 300 étudiants ont été accompagnés dans la conduite d'un projet de création ou reprise d'entreprise. L'année 2015 a été plus particulièrement orientée vers la thématique de l'Economie Sociale et Solidaire, source d'inspiration pour des projets à caractère social et participatif.

**Le contrat de ville est une opportunité pour créer des synergies entre les actions et publics que nous accompagnons ; Nous l'envisageons comme une valeur ajoutée permettant de renforcer les dispositifs existants et de déployer des actions de terrain innovantes et collaboratives (construites collégalement en tenant compte des expériences des acteurs du territoire).**

### 3. Accompagner le développement d'activité, à travers le dispositif FISAC

Le dispositif FISAC permet de favoriser le développement d'activité sur les territoires éligibles et de maintenir un service proximité, créateur de lien social et d'animation ; il est un facteur de création d'emplois dans les entreprises artisanales (métiers de bouche et services en particuliers : boulanger, pâtissier, boucher, charcutier, traiteur, coiffeur, garagiste...).

Les collaborateurs du Pôle économique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat accompagnent les chefs d'entreprises et porteurs de projets dans l'étude de faisabilité économique, le montage financier et l'instruction des dossiers FISAC.

#### 4. Communication des données du Répertoire des Métiers

Cette contribution de la CMA participe de la connaissance des publics, du tissu économique existant dans les quartiers cibles et du potentiel de développement. Il se traduit par la fourniture de listes d'entreprises et/ou de porteurs de projet, réservées au cadre du futur contrat.

Par ailleurs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat propose de réaliser une étude de terrain destinée à mieux identifier les besoins et potentiels des quartiers concernés en matière de développement économique et de formation, préalable aux actions qui seront développées.

### **Electricité Réseau Distribution France (ERDF)**

#### **Préambule :**

Dans la continuité des précédentes conventions conclues depuis 2003 entre ERDF, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Etat pour conduire ensemble, dans les quartiers en difficulté relevant de la Politique de la Ville, des actions spécifiques au bénéfice des populations concernées, à la suite des bilans réalisés par les parties prenantes et au regard de la pertinence des actions engagées, ERDF, au travers sa responsabilité sociale et sociétale d'entreprise (RSE), la Communauté d'Agglomération et l'Etat souhaitent prolonger et consolider leurs engagements antérieurs tout en les adaptant aux nouvelles orientations et priorités du Contrat Ville.

**La contribution s'articule autour des 3 piliers du Contrat Ville : « habitat et cadre de vie », « cohésion sociale » et « emploi, développement économique ».**

#### **1. Habitat et cadre de Vie :**

La mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain, dans le quartier de Villeneuve les Salines à La Rochelle engendre des chantiers importants dans lesquels ERDF entend être un partenaire actif.

ERDF s'engage à apporter son expertise et ses compétences : un interlocuteur privilégié a pour mission de coordonner les interventions et les actions d'appui qu'ERDF apportera à ce projet de renouvellement urbain.

#### **2. Cohésion sociale :**

ERDF accompagne depuis plusieurs années le dispositif « 13-18 question de Justice ». Dans le cadre du volet « Cohésion sociale », ERDF apportera son concours à des actions favorisant la citoyenneté et la prévention de la délinquance en lien avec les partenaires du contrat Ville.

#### **3. Emploi, développement économique :**

ERDF transmettra ses offres d'emplois et de stages aux parties prenantes .

L'accès à l'emploi, à l'alternance, aux stages et à la découverte des métiers pour les jeunes issus des quartiers prioritaires sera examiné au regard de l'engagement de l'entreprise dans la charte « diversité et intégration »

Des actions de parrainage de proximité seront poursuivies avec les acteurs locaux de l'emploi concernés.

ERDF confiera certains travaux, en particulier la rénovation et le traitement esthétique des postes de distribution publique d'électricité, propriété des collectivités locales, à des chantiers de jeunes, des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures d'insertion par le travail de personnes handicapées. ERDF pourra apporter son concours aux dispositifs de soutien à la création d'activités : couveuses d'entreprise, ADIE ...

La Fondation Agir pour l'Emploi (FAPE) examinera avec attention les projets émanant des territoires prioritaires.

Les partenaires du contrat Ville s'engagent à associer ERDF à leurs travaux sur les thématiques développées ci-dessus ainsi qu'à faciliter les nouveaux partenariats qui pourraient voir le jour.

### **Le groupe La Poste**

Acteur économique avec des missions de service public \*, La Poste est présente sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Concernant l'agglomération rochelaise, se trouve un point de contact postal dans chacun des quartiers « prioritaires » de Mireuil, Villeneuve les Salines, Port Neuf et « en veille active » de Laleu, La Pallice, Pierre Loti à Aytré. Nos facteurs distribuent quotidiennement tous les foyers concernés.

Les engagements « politique de la ville » du Groupe La Poste portés par sa Délégation Régionale en Poitou-Charentes - aux côtés de la CdA de La Rochelle et de la Préfecture - se déclinent comme suit sur les 3 piliers du contrat de ville :

### ***Cohésion sociale / faire reculer la pauvreté et l'exclusion***

- Faciliter l'accès des publics en difficulté de ces quartiers au service postal voire aux autres services au public :
  - o Faciliter l'accès au service bancaire et sécuriser la gestion financière des habitants de ces quartiers par un accueil dédié, des produits et des procédures bancaires adaptées, en particulier :
    - pour les majeurs protégés via un partenariat entre La Banque Postale et l'ADEI/ADPP
    - au moment du versement des prestations sociales, tous les mois.
  - o Proposer un accueil postal mutualisé avec d'autres services au public :

- Permettre dans tous les bureaux le paiement en espèces gratuitement des factures ENGIE pour les clients bénéficiant d'une aide sociale
- Permettre dans le bureau d'Atlantic à Mireuil le paiement en espèces gratuitement des loyers via une convention avec l'OPHLM communautaire
- Solidarité & médiation sociale : contribuer depuis 2013 à la lutte contre les fragilités cognitives et financières à Mireuil via un partenariat d'accompagnement des clientèles fragiles du bureau de poste d'Atlantic avec l'association PARLER FRANÇAIS (actions d'information/formation, de médiation et prestation d'interprétariat en arabe dialectal)

Financement partenariat : fonds postal de péréquation territoriale 2014-2016 et affectation élus Commission Départementale de Présence Postale Territoriale 17

- Contribuer à l'aménagement numérique des quartiers et faciliter l'accès des habitants à un e-bouquet de services au public :
  - Equipement des bureaux à forte fréquentation dans les quartiers en tablette numérique pour les prestations postales & médiation de nos conseillers ;
  - Inclusion numérique & Bien vieillir : participation de La Poste à un projet de mécénat collectif, baptisé « Silver Geek » lancé dans plusieurs maisons de retraites, soit une vingtaine d'établissements picto-charentais.

*\* dont la mission d'accessibilité bancaire : pour tous les résidents, y compris les plus démunis, la possibilité de bénéficier aux guichets de La Poste d'une prestation de domiciliation des revenus et de retrait d'argent liquide*

### **Cadre de vie et renouvellement urbain**

- Accompagner les bailleurs sociaux sur le raccordement postal des nouveaux logements, notamment dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.
- Améliorer l'adressage à l'intérieur des immeubles avec l'appui de la plateforme de distribution de La Rochelle et en partenariat avec les bailleurs sociaux > rénovation des batteries de boîtes aux lettres, et si possible dans le cadre d'un chantier d'insertion.
- En lien avec la transition énergétique, contribuer en appui des bailleurs sociaux via les facteurs à une information auprès des locataires sur les économies d'énergie.
- Accompagner les bailleurs sociaux via La Banque Postale dans leurs problématiques de financement.

- Accompagner les primo-accédants à la propriété sur le crédit immobilier via le partenariat entre La Banque Postale et l'OPHLM de l'agglomération de La Rochelle

### **Emploi & développement économique / *Maintenir et développer une dynamique***

- Faciliter le recrutement et l'insertion des jeunes de ces quartiers via :
  - o des contrats en alternance
  - o des emplois d'avenir
  - o des visites de sites postaux, des stages voire des parcours d'insertion professionnelle organisés avec nos partenaires comme L'ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES dont la MLI LA ROCHELLE-RE-PAYS D'AUNIS, la FONDATION FIER DE NOS QUARTIERS LA ROCHELLE, L'ECOLE REGIONALE DE LA 2EME CHANCE
  - o des bénévolats de compétences et parrainages de jeunes en lien avec l'association de La Banque Postale L'ENVOL et avec nos partenaires, la délégation régionale de NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS, PASSERELLES ET COMPETENCES.
- Lutter contre l'illettrisme et faciliter l'apprentissage de la langue française, via nos partenaires :
  - o Participation La Poste aux ateliers pédagogiques de PARLER FRANÇAIS à Mireuil
  - o Echange d'expériences entre la Fondation d'entreprise La Poste et la FONDATION FIER DE NOS QUARTIERS LA ROCHELLE, sur des ateliers d'écriture.
- Accompagner sur la communication/la promotion, la logistique et, à partir de 2016, le financement, les entrepreneurs du territoire « entrepreneurs » de Mireuil, Laleu-La Pallice
  - o Dispositif de micro-crédit professionnel en partenariat avec l'ADIE et personnel avec CRESUS POITOU-CHARENTES
- Accompagner en particulier les entrepreneurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans les quartiers, notamment les services d'insertion et d'aide à l'économie (SIAE) sur les 5 axes de développement du partenariat national de La Poste avec les réseaux ESS, au sein de « L'ALLIANCE DYNAMIQUE » :
  - o réussir la transition énergétique
  - o déployer de nouveaux modes de financement
  - o développer les achats responsables
  - o offrir des opportunités de mobilités de compétences des postiers vers l'ESS.

### **La fondation « Fier de nos quartiers »**

La fondation « fier de nos quartiers » engage des moyens financiers spécifiques sur les années du contrat de ville 2015-2020. A travers cet engagement, elle souhaite soutenir le vivre ensemble, la participation des habitants à la vie de la cité, la politique de l'emploi des jeunes et le développement économique des quartiers prioritaires.

La fondation « fier de nos quartiers » réunie un ensemble d'entreprises du territoire dans une démarche citoyenne et s'associe à l'effort particulier que représente la politique de la ville pour les quartiers prioritaires de la ville de La Rochelle.

Un conseil exécutif étudiera les propositions de porteur de projets. Cette démarche s'inscrit dans un partenariat étroit avec la CDA de La Rochelle.

### 3.8.2- engagements communs

Les partenaires, signataires du présent contrat de ville de l'agglomération rochelaise, s'engagent à mobiliser :

- leurs compétences, pour les habitants des quartiers prioritaires
- les dispositifs, outils et moyens de droit commun, voire exceptionnels, dont ils disposent pour atteindre les objectifs du contrat de ville de l'agglomération rochelaise.

La Préfète de la Charente Maritime  
Béatrice Abollivier

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération de La Rochelle  
Jean-François Fontaine

Le Maire de La Rochelle  
Jean-François Fontaine

Le Maire d'Aytré  
Alain Tuillière

Le Président du Conseil Régional de Poitou-  
Charentes  
Jean-François Macaire

Le Président du Conseil Départemental  
de la Charente Maritime  
Dominique Bussereau

La Directrice de la  
Caisse d'Allocations Familiales  
Malika Anger-Bouressam

La Présidente de la Mission Locale  
Soraya Ammouche-Milhiet

Pour le Recteur par délégation, le DASEN  
de la Charente Maritime  
Gilles Grosdemange

La Déléguée territoriale de Pôle Emploi  
Anne Gary

Le Président de la CCI de La Rochelle  
Robert Butel

Le Président de la Chambre des Métiers  
et de l'Artisanat  
Jean Doignon

Le Directeur Général par intérim de l'Agence  
Régionale de Santé  
François Fraysse

La Présidente de la Caisse Primaire  
d'Assurance Maladie  
Nathalie Fernandez

La Procureure de la République près du  
Tribunal de Grande Instance  
Isabelle Pagenelle

Le Directeur Régional de la Caisse des  
Dépôts et Consignations  
Patrice Bodier

La Présidente de l'Office Public de  
l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle  
Marylise Fleuret Pagnoux

Le Directeur Général d'Atlantic  
Aménagement  
Stéphane Tronel

La Présidente d'Habitat 17  
Dominique Rabelle

Le Directeur départemental d'ERDF  
Hervé Huot

La Présidente de la fondation Fier de mon  
quartier  
Geneviève Rotard

Le Délégué départemental du groupe La  
Poste  
Daniel Bourrel

# ANNEXES

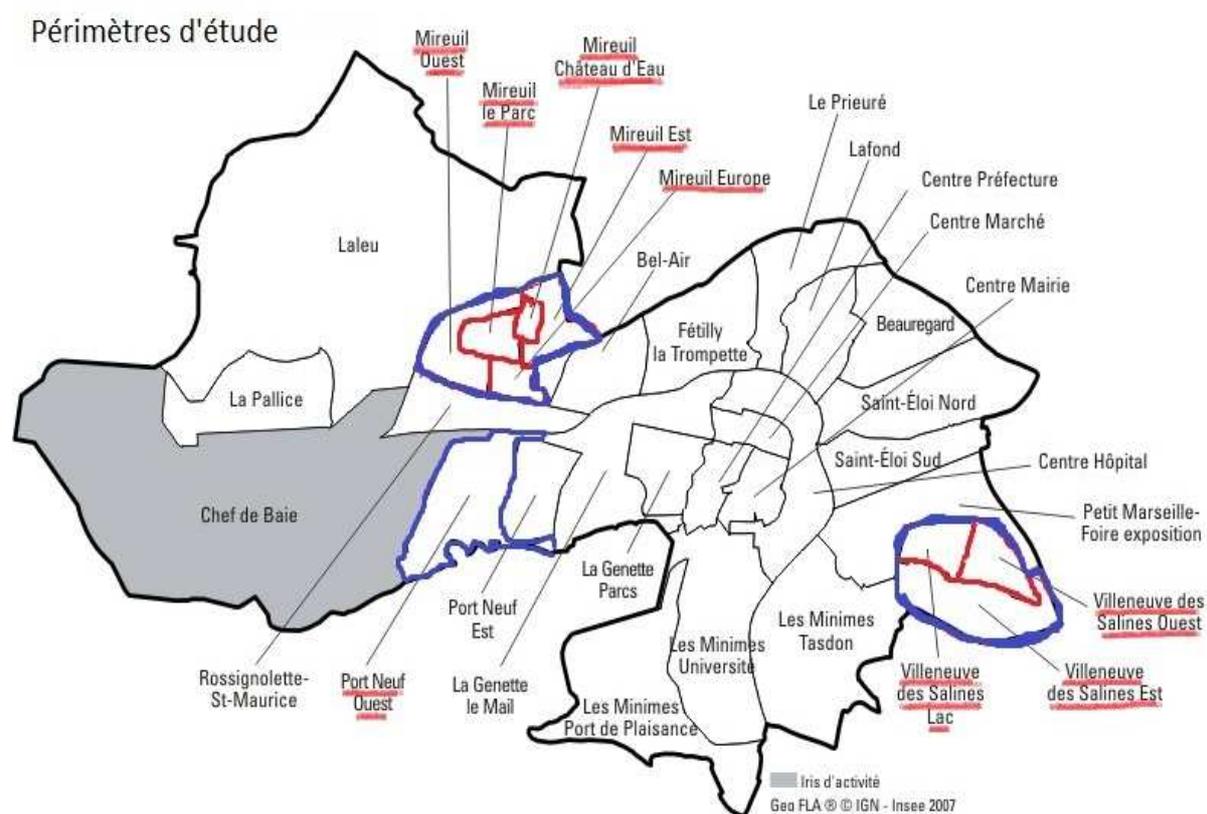
## ANNEXES DU DIAGNOSTIC

- Carte INSEE
- Analyse détaillée de la demande d'emploi
- Faits de délinquance constatés par la CSP de La Rochelle au 1er semestre 2014
- Répartition géographique et thématique des interventions de l'ALPMS

## ANNEXES DU CONTRAT

- Principales dispositions des conventions interministérielles
- Cartes des périmètres réglementaires
- Note projet PRU Villeneuve les salines
- Indicateurs d'évaluation
- Programmation financière 2015
- Liste des sigles

# INSEE



## Analyse détaillée de la demande d'emploi

14 601<sup>1</sup> demandeurs d'emploi de catégories ABC<sup>2</sup> (DEFM ABC) soit 28% de la demande d'emploi du Département<sup>3</sup> ;

La demande d'emploi ABC est en augmentation de 12,6% entre septembre 2013 et septembre 2014 (5,7% au niveau départemental).

Toutes catégories confondues (ABCDE) Pôle emploi enregistré fin septembre 2014 16 331 demandeurs d'emploi dont 40% de personnes inscrites depuis plus d'un an (6 576 personnes). 14% des demandeurs d'emploi résidaient dans les quartiers prioritaires politique de la ville (Villeneuve, Mireuil et Port Neuf), soit 2 280 personnes.

Le fait que 40% des demandeurs d'emploi soient inscrits depuis plus de douze mois, nécessite un zoom statistique sur les demandeurs d'emploi de longue durée :

Parmi les **6 576 personnes demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)** toutes catégories confondues (ABCDE) :

▣ 4 421 personnes DELD de 12 à 35 mois

27% de la DEFM de l'agglomération

dont 650 issus des quartiers prioritaires soit 28,5% de la DEFM des QP

▣ 2 155 personnes DELD de 36 mois et plus

13% de la DEFM de l'agglomération

dont 332 issus des quartiers prioritaires soit 14,6% de la DEFM des QP

Demande d'emploi à fin septembre 2014 - DELD par catégorie d'inscription à Pôle emploi :

Catégories	Agglomération	3 Quartiers prioritaires
DEFM ABCDE	6 576 100%	982 100%
DEFM ABC	6 087 93%	955 97%
DEFM A	3 312 50%	583 59%
DEFM B	1 029 16%	140 14%
DEFM C	1 746 27%	232 24%
DEFM D	7 0%	0 0%
DEFM E	482 7%	27 3%

<sup>1</sup>Parmi 16 331 personnes toutes catégories (ABCDE) fin septembre 2014 sur la CdA LR

<sup>2</sup>Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

<sup>3</sup> 26% en 2010

On note une surreprésentation des DELD de catégorie A qui représentent 59% des DELD dans les quartiers prioritaires par rapport à la part des DEFM de catégorie A de l'agglomération (50%).

Les DELD issus des quartiers prioritaires représentent au 30 septembre 2014, 984 personnes soit 15% des DELD de l'agglomération pour une population représentant 7,6% de la population de la CdA ;  
Ils résident principalement sur le quartier de **Villeneuve les Salines** (46% des DELD des QP).

Cette part la plus conséquente cumulée à une progression extrêmement forte depuis 2011, nécessite une attention accrue pour les publics de Villeneuve les Salines.

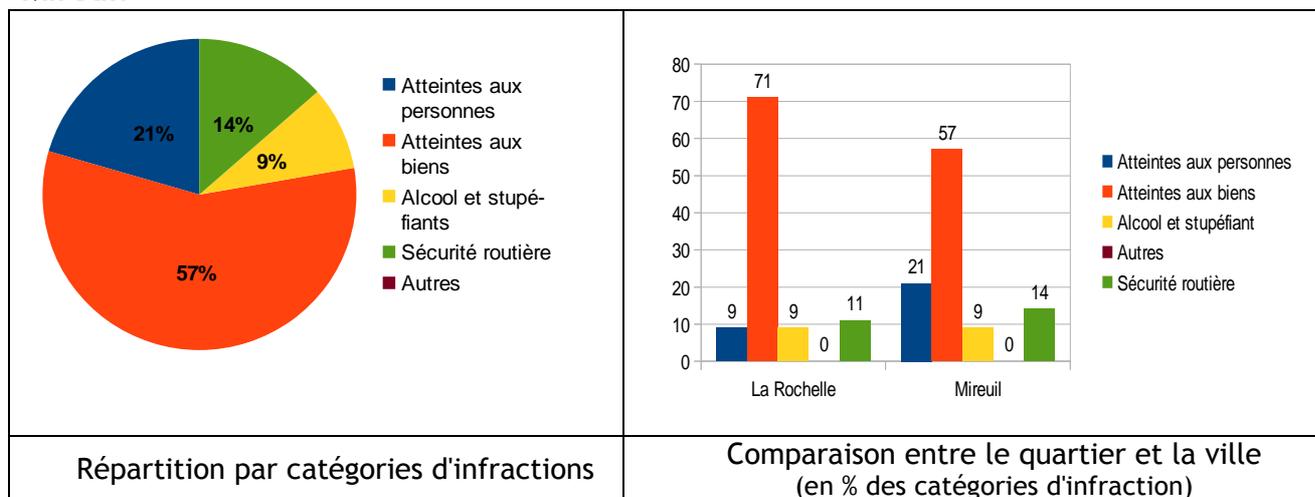
QP PDV	VLS	Mireuil	P9	Total	CDA à 28	part des QP
pop <sup>e</sup> retenue	5 190	5 730	1 570	12 490	162 781	8%
part respective	42%	46%	13%	100%		
DEFM totale au 30/09/2014	1 029	973	278	2 280	16 331	14%
part respective	45%	43%	12%	100%		
DEFM bénéficiaires du rSa au 30/09/2014	365	316	105	786	3 268	24%
part respective	46%	40%	13%	100%		
DELD au 30/09/2014	451	413	120	984	6 576	15%
part respective	46%	42%	12%	100%		

71% des DELD des quartiers prioritaires (700 personnes) ont des niveaux de formation V et infra soit une très forte sur-représentation par rapport aux DELD de l'agglomération (54%) ou à la DEFM totale de l'agglomération (51%).

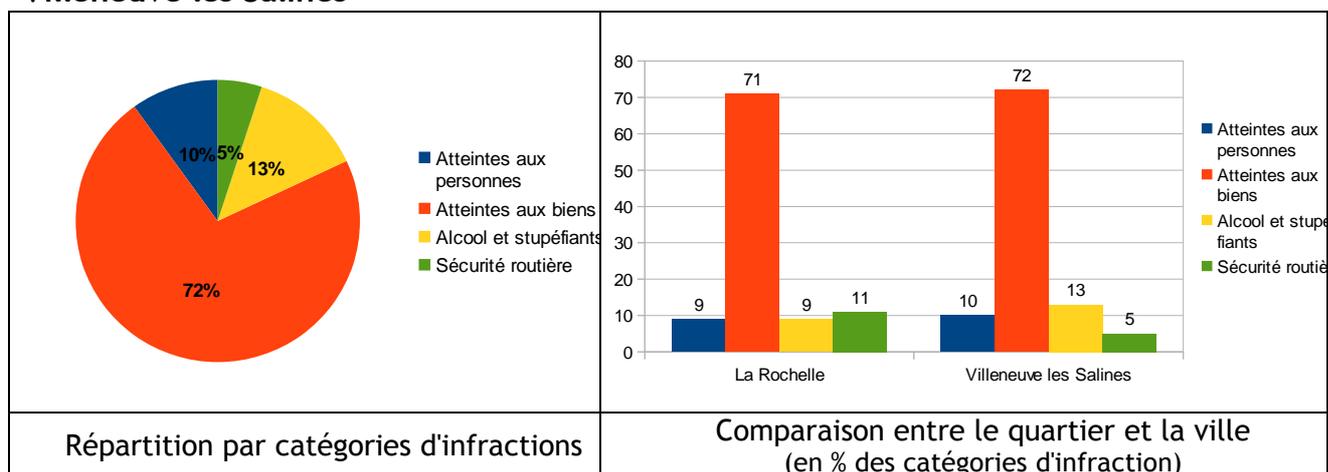
DEFM rSa	VLS	Mireuil	P9	Total	CDA à 28	part des QP
DEFM ABCDE au 30/09/2014	1 029	973	278	2 280	16 331	14%
DEFM ABCDE rSa au 30/09/2014	365	316	105	786	3 268	24%
part respective	46%	40%	13%	100%		

## Faits de délinquance constatés par la CSP de La Rochelle au 1<sup>er</sup> semestre 2014

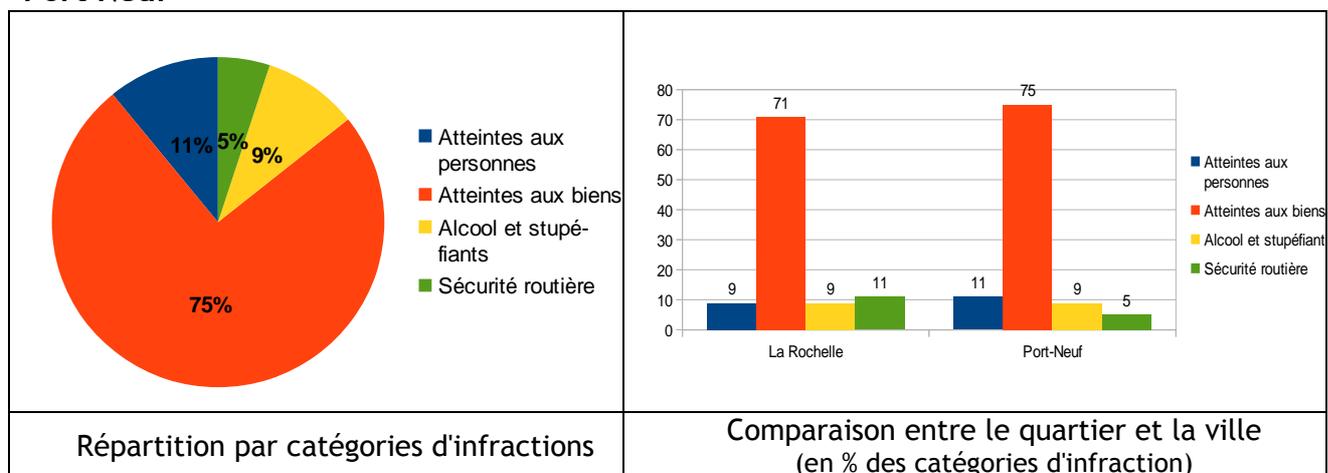
### Mireuil



### Villeneuve les Salines



### Port Neuf



## Répartition géographique et thématique des interventions de l'ALPMS

années	CDA à 18	Mireuil					Villeneuve					Port Neuf					autres secteurs
		global	conflits voisinage	conflits jeunes	conflits intra famille	isolement détresse	global	conflits voisinage	conflits jeunes	conflits intra famille	isolement détresse	global	conflits voisinage	conflits jeunes	conflits intra famille	isolement détresse	
<b>2011</b>	3131	754	475	159	120		565	339	116	110		539	415	43	81		1273
			63%	21%	16%			60%	21%	19%			77%	8%	15%		41%
<b>2012</b>	3188	721	568	142	11		638	495	133	10		582	513	54	15		1247
			79%	20%	2%			78%	21%	2%			88%	9%	3%		39%
<b>2013</b>	3942	864	609	129	22	104	749	424	99	40	186	1011	536	43	22	410	1318
			70%	15%	3%			57%	13%	5%			53%	4%	2%	41%	33%

# CONVENTIONS INTERMINISTERIELLES

## Synthèse des engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Cette annexe présente les principaux engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles d'objectifs. Les engagements les plus significatifs nécessitant une mobilisation particulière de l'administration territoriale de l'État figurent en caractère gras.

L'ensemble des conventions interministérielles est accessible au lien suivant :

<http://www.ville.gouv.fr/?les-conventions>

### Convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (4 avril 2013)

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive :
  - Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive ;
  - Dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires ;
- Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes :
  - Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale ;
  - Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013) ;
- Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité :

- Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets) ;
- Soutenir les petites associations de proximité ;
- Intégrer la question des quartiers dans la Charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations en cours de refonte.

**Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion (19 avril 2013)**

- Améliorer l'accès aux droits : développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF), meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;
- Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus) ;
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluriprofessionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires ;
- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ;
- Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville) ;
- Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) dans les quartiers ;
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

## Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (25 avril 2013)

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE) ;
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification :
  - par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation;
  - par la mobilisation des dispositifs de « deuxième chance » (établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C) ;
  - par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme ;
- S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle :
  - Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20% des jeunes des zones urbaines sensibles (ZUS) parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012) ;
  - Parrainage ;
- Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des ZUS (objectifs 2015) :
  - Emplois d'avenir : 30% de bénéficiaires résidant en ZUS (20% en 2013, 25% en 2014) ;
  - Contrat unique d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des ZUS pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur marchand (contre 9,7% en 2012) ;
  - Insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer après que soit établi un diagnostic;
- Expérimenter le dispositif des emplois francs, outil spécifique de lutte contre les discriminations
- Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers :

- Missions locales : prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures ;
- Pôle emploi : signature d'une convention spécifique le 30 avril traitant de l'accessibilité aux services de Pôle emploi, du renforcement de l'accompagnement et de l'adaptation de l'offre de service aux besoins des résidents des ZUS ; Pôle emploi est systématiquement signataire des contrats de ville ;
- Mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des unités territoriales des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville ;
- Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi: le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en ZUS diffusé semestriellement par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs.

#### **Convention avec le ministère des droits des femmes (21 mai 2013)**

- Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers :
  - Volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans les contrats de ville ;
  - Meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers ;
  - Promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes ;
- Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :
  - les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
  - le programme « ABCD de l'égalité » ;
  - le dispositif « téléphone grand danger » ;

- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ;
- S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

#### **Convention avec le ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche (7 juin 2013)**

- Lancement du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » hors Île-de-France :
  - Majoration de 10% du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la politique de la ville ;
  - Réserve de 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une attention particulière pour celles issues des quartiers prioritaires ;
- Mobilisation renforcée des autorités organisatrices de transports urbains dans le cadre des nouveaux contrats de ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires ;
- Intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les plans de déplacements urbains.

#### **Convention avec le ministère de la justice (8 juillet 2013)**

- Associer l'institution judiciaire aux nouveaux contrats de ville (les représentants du Ministère public seront signataires) ;
- Conforter la justice de proximité :
  - 100 nouveaux bureaux d'aide aux victimes avec une priorité d'implantation dans les territoires concernés par la politique de la ville ;
  - maisons de justice et du droit (MJD) et points d'accès au droit (PAD) : implantation des nouvelles structures prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et maintien des moyens (postes de greffiers dédiés) ;
- Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville :

- Moyens de la justice mobilisés prioritairement vers les quartiers prioritaires, notamment ceux concernés par une zone de sécurité prioritaire (ZSP) ;
- Ciblage plus particulier de la répression de certaines infractions : stupéfiants, économie souterraine, violences contre les forces de l'ordre, infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre ;
- Prévenir la récidive :
  - Accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ;
  - Meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun ;
  - Généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi) ;
  - Instructions en lien avec la police et la gendarmerie pour garantir l'effectivité des mesures prononcées, notamment en matière d'interdiction de séjour dans les quartiers ;
- Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux classes préparatoires intégrées (CPI) « égalité des chances » dans les écoles du ministère de la justice ;
- Lutter contre les discriminations :
  - Partenariat avec le Défenseur des droits ;
  - Participation du ministère de la justice au programme d'actions interministérielles de lutte contre les discriminations.

#### **Convention avec le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants (15 juillet 2013)**

- Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances :
  - Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ;
  - S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires : incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes dans le ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc. ;

- Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles :
  - Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie ;
  - Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains ;
  - Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre.

### Convention avec le ministère de l'intérieur (27 septembre 2013)

- En matière de sécurité et de la prévention de la délinquance :
  - Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le ministère de la justice : réforme de la statistique policière et mobilisation de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour mieux prendre en compte la réalité des quartiers dans les indicateurs utilisés par les services ;
  - Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes : doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population (59) et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (170), meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police ;
  - Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaire (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, sensibilisation des agents des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés ;
  - Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) : accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux contrats de ville ;

- Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des ministères concernés : lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants ;
- Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville ;
- En matière d'intégration :
  - Participer à la refondation de la politique d'intégration sous l'autorité du Premier ministre et dans le sillage du rapport TUOT (annexe à venir en fonction des conclusions des travaux conduits) ;
  - Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale : recrutement de sous-officiers de gendarmerie, accompagnement des adjoints de sécurité (dont ex-cadets de la République) pour leur ouvrir l'accès au concours de gardien de la paix, poursuite et renforcement des CPI de commissaires et d'officiers de police ;
- Concernant l'administration territoriale de l'Etat :
  - Au niveau régional, renforcer la responsabilité des préfets de région dans la territorialisation des politiques sectorielles au bénéfice des quartiers prioritaires : mobilisation de l'instance collégiale du comité de l'administration régionale (CAR) pour cibler les moyens humains et financiers et pour examiner les projets de contrats de ville dans la région ;
  - Au niveau départemental :
    - Conforter le rôle des préfets, et auprès d'eux des préfets délégués à l'égalité des chances (PDEC) et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville (SPV), dans la mise en œuvre de la politique de la ville au plus près des territoires, notamment dans le cadre de la négociation et de l'animation des nouveaux contrats de ville (circulaire intérieur-ville à venir sur les missions des PDEC, SPV et sous-préfets d'arrondissement) ;
    - Mettre en place autour des préfets des équipes interministérielles pour préparer les nouveaux contrats ;
  - Accompagner et former les services de l'Etat et l'ensemble des professionnels à la préparation des nouveaux contrats et à la conduite de la politique de la ville sur les territoires (mobilisation des délégués du préfet et des centres de ressources de la politique de la ville).

## Convention avec le ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation (27 septembre 2013)

- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement :
  - Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les ZUS (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires) ;
  - Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire national des zones urbaines sensibles), la Direction générale de la cohésion sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers ;
- Créer de l'activité dans les ZUS par :
  - Le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;
  - La promotion et développement du modèle coopératif : contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2000 à 4000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE) ;
  - Le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et mobilité hors Île-de-France et du nouveau programme national de renouvellement urbain, etc.) en s'assurant de la qualité des parcours d'insertion des bénéficiaires ;
- Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS :
  - Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir, contrats de génération notamment), afin de favoriser l'accès à ces mesures des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS ;
  - Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté ;
- Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers :

- Favoriser en lien avec la Caisse des dépôts et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers ;
- Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique.

### **Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative (7 octobre 2013)**

- Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école :
  - Organisation prioritaire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires : développement de ce dispositif dans chaque quartier prioritaire (ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers) ;
  - « Plus de maîtres que de classes » (ciblage de 25% des postes créés dans les quartiers prioritaires) ;
  - Pour lutter contre le décrochage (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ;
  - Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;
- Faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes ;
- Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école : développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. (circulaire à venir) ;
- Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative :
  - Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire ;

- Développement d'activités péri-scolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers ;
- Soutien à l'internat scolaire, aux activités de médiation et aux cordées de la réussite ;
- Intégrer les ministères de l'éducation nationale et de la réussite éducative à la préparation et au pilotage des futurs contrats de ville : signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministérielles.

### **Convention avec le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme (décembre 2013)**

- En matière d'artisanat :
  - Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires : fixation du taux de progression de la part des jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat, mesures d'information et de promotion dans les établissements scolaires du secondaire, sensibilisation des employeurs aux viviers de candidats résidents des ZUS ;
  - Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise : fixation du taux de progression du nombre d'activités artisanales implantées, offre d'accompagnement sous forme de tutorat ou de mentorat, développement de l'offre de locaux artisanaux en lien avec l'EPARECA, etc.
  - Associer le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat à l'action publique en faveur des quartiers par leur mobilisation dans le cadre des futurs contrats de ville.
- En matière de commerce :
  - Sur la base du rapport du CESE, examiner l'opportunité de maintenir un dispositif d'exonérations fiscales et sociales ciblé sur les activités commerciales ;
  - Dans le cadre de la réforme du FISAC, renforcer la mobilisation de ce fonds avec un ciblage sur les territoires les plus fragiles ;
  - Développer et renforcer l'action de l'EPARECA : création d'une société foncière d'investissement avec la CDC, dédiée à l'acquisition au portage d'opérations commerciales et artisanales dans les quartiers prioritaires, développement d'une mission de centre de ressources au sein de l'EPARECA, élaboration d'un document méthodologique sur la redynamisation artisanale et commerciale dans les quartiers, etc.

- Mobiliser le réseau des chambres de commerce et d'industrie.
- Dans les autres domaines d'intervention économique :
  - Développer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le domaine du départ en vacances : mobilisation des leviers d'action du ministère de la ville (VVV et partenariat avec l'agence nationale pour les chèques vacances), mise en place d'actions spécifiques sur la base du rapport confié à Claude BUISSON, contrôleur général économique, pour réduire les inégalités en matière d'accès aux vacances ;
  - Décliner dans les quartiers prioritaires des événements dans le cadre de la Fête de la gastronomie et mobiliser à cette fin, les collectivités territoriales et le partenariat associatif.

#### **Convention avec le ministère de la culture et de la communication (février 2014)**

- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction : mobilisation des équipements et des acteurs culturels, développement des différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles, développement des résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville, intégration de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme.
- Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication :
  - Dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle :
    - Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ;
    - Consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville ;
    - Développer l'éducation au multimédia ;
    - Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles)

- . Accompagner vers l'enseignement supérieur Culture en incitant les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel placés sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers de la politique de la ville.
- Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers ;
- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).

## ANNEXES DU CONTRAT

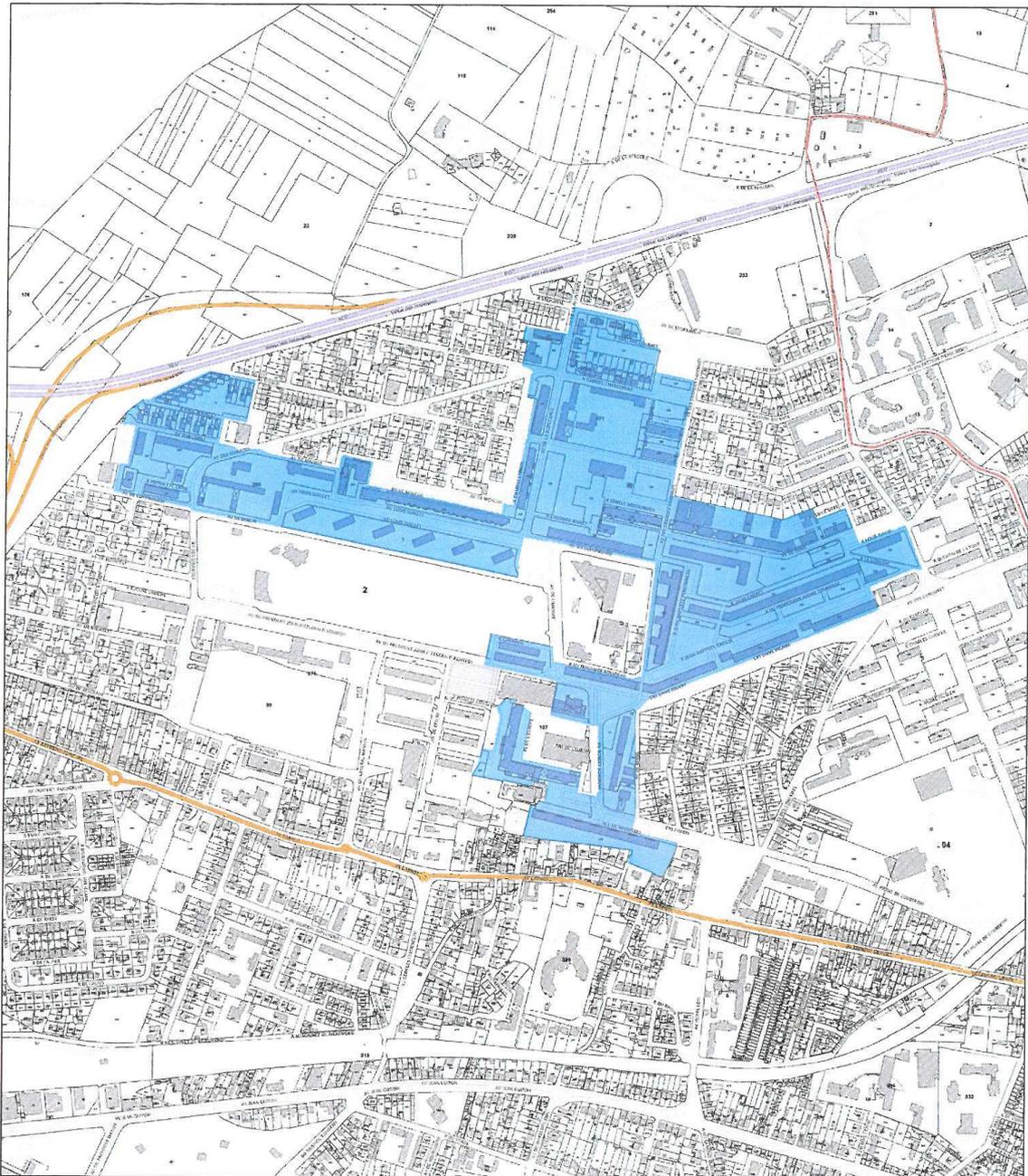
# Cartes des périmètres réglementaires



cgét

Département : Charente Maritime  
Commune(s) : La Rochelle  
Quartier : Mireuil

Quartier prioritaire de la politique de la ville  
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie  
Carte au 1/4 000 visée à l'article 1 du décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014



Source : © IGN – Octobre 2014 - CGET

Le quartier prioritaire est délimité par un polygone de couleur bleu  
La limite communale est délimitée par un trait de couleur rouge

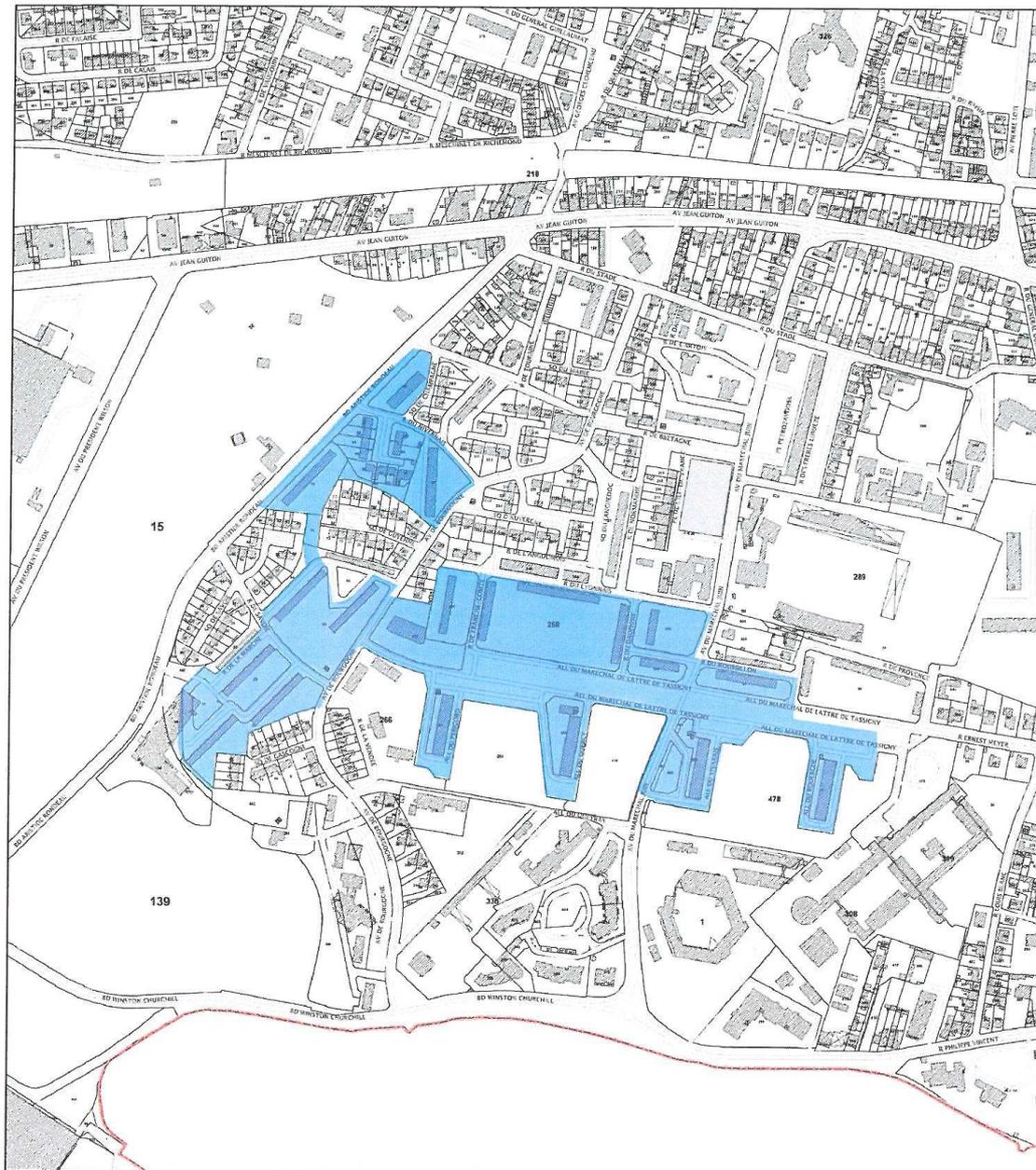


cgét

Département : Charente Maritime  
Commune(s) : La Rochelle  
Quartier : Port-Neuf

Quartier prioritaire de la politique de la ville  
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie

Carte au 1/4 000 visée à l'article 1 du décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014



Source : © IGN – Octobre 2014 - CGET

Le quartier prioritaire est délimité par un polygone de couleur bleu  
La limite communale est délimitée par un trait de couleur rouge

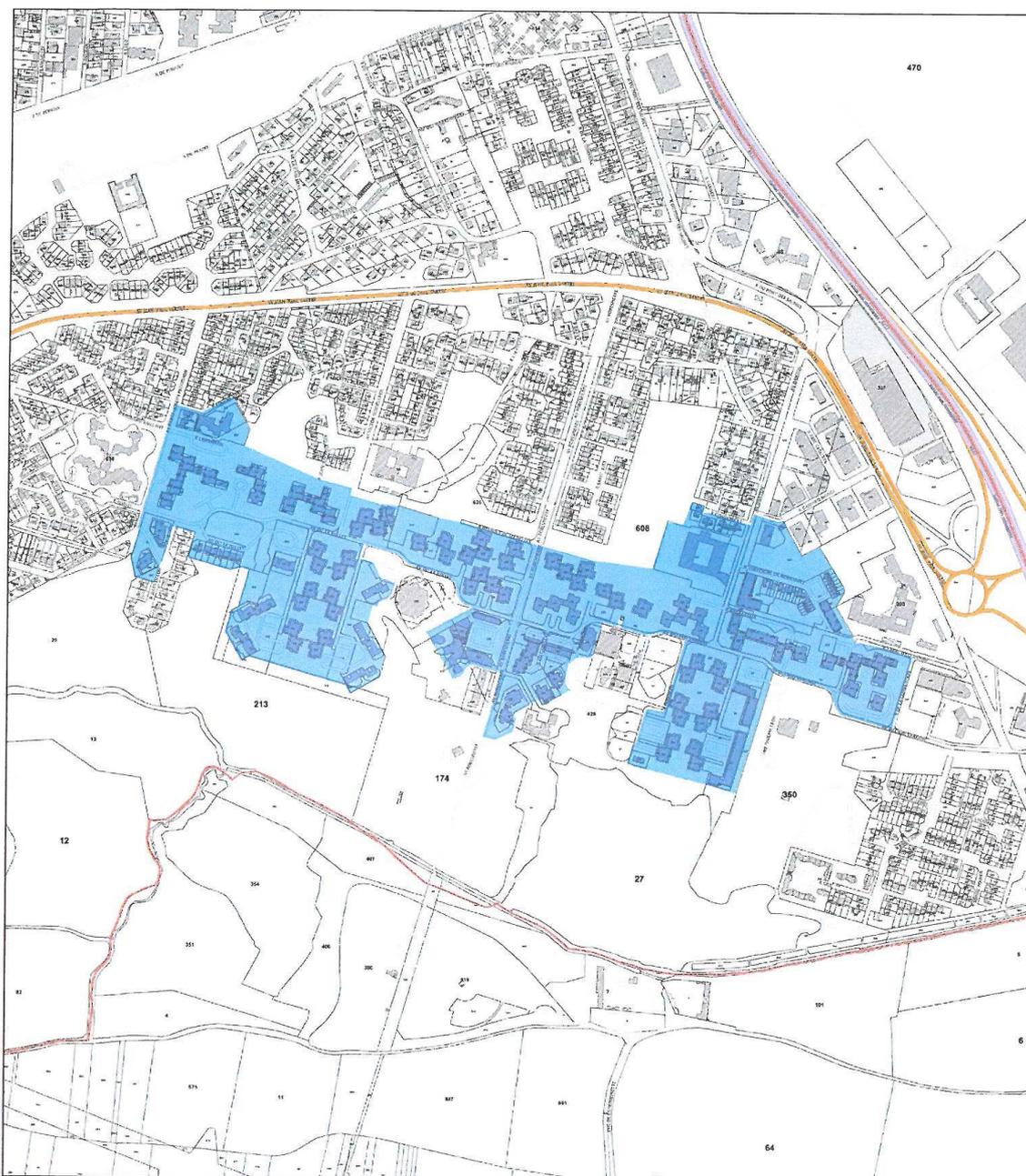


cgét

Département : Charente Maritime  
Commune(s) : La Rochelle  
Quartier : Villeneuve-Les-Salines

Quartier prioritaire de la politique de la ville  
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie

Carte au 1/4 000 visée à l'article 1 du décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014



Source : © IGN – Octobre 2014 - CGET

Le quartier prioritaire est délimité par un polygone de couleur bleu  
La limite communale est délimitée par un trait de couleur rouge

## Renouvellement urbain

### Projet d'Intérêt Régional : Villeneuve-les-Salines

Si les quartiers de Mireuil et Saint-Eloi ont connu de réelles transformations grâce aux actions de la rénovation urbaine, le quartier de Villeneuve-les-Salines était jusque-là resté en marge de ces programmes. Son inscription comme Projet d'Intérêt Régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain permettra à la Ville et à l'ensemble des partenaires locaux de se mobiliser pour mener ensemble un réel projet de territoire, afin de redonner à ce quartier une nouvelle attractivité.

La fiche descriptive ci-dessous apporte quelques éléments de compréhension du contexte. Conformément au règlement général de l'ANRU, un protocole de préfiguration du projet sera prochainement élaboré et annexé au contrat de ville afin de préciser le programme d'études du projet, les moyens d'ingénierie alloués, et les modalités d'association des habitants. Ce protocole affinera également les estimations financières.

<b>Description sociale et urbaine du quartier</b>	<p>Situé à l'ouest de la Ville de la Rochelle, le quartier compte au 1<sup>er</sup> janvier 2011 6500 habitants<sup>4</sup> (5190 dans le périmètre prioritaire).</p> <p>Le quartier concentre 2500 logements sociaux, soit 80% de son parc immobilier, et 18% du parc social de La Rochelle. Les indicateurs sociaux attestent d'un quartier en voie inquiétante de paupérisation économique. De nombreux chiffres en témoignent dans le diagnostic de ce contrat de ville : un revenu médian équivalent à la moitié du revenu médian de la Ville (9 200€ pour le quartier prioritaire - 17 600 € pour la Rochelle) ; le taux de chômage le plus important de la Ville (30%) ; une part importante de familles monoparentales (20%), des inégalités d'accès aux soins ...</p> <p>La population s'appauvrit, et ne se renouvelle plus. Les opportunités de mobilité résidentielle sont aujourd'hui limitées pour les habitants. Crise économique, chômage, croissance exponentielle des prix de l'immobilier... : autant de raisons qui bloquent les parcours résidentiels des populations. Et le quartier n'attire plus de nouveaux habitants. Depuis 1999 il a perdu 1000 habitants. L'équilibre de peuplement s'en trouve fragilisé, un enjeu primordial pour le devenir du quartier.</p> <p>Le quartier de Villeneuve-les-Salines est doté de nombreux équipements publics et commerciaux. Un partenariat associatif très riche le fait vivre au quotidien. Il bénéficie également d'un environnement naturel exceptionnel grâce aux marais et aux lacs. Mais malgré ses avantages indéniables, le quartier souffre de dysfonctionnements urbains manifestes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Un quartier enclavé, en raison des multiples ruptures avec le reste de la Ville (voir ferrée, marais, rocade)</li><li>✓ Un cœur de quartier vétuste, qui ne remplit pas ses fonctions de centralité en termes d'usages</li><li>✓ Des espaces publics inadaptés et inanimés</li><li>✓ Des équipements publics vétustes et peu visibles</li><li>✓ Une absence de relations avec les marais</li><li>✓ Un parc d'habitat vieillissant</li></ul>
---	--

<sup>4</sup> Avec le quartier du Petit Marseille, compris dans les réflexions urbaines, cela représente au total 8100 habitants.

<u>Etude urbaine</u>	<p>La Ville a déjà engagé une étude urbaine et sociale pour le quartier, actuellement en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage de l'étude en octobre 2014</li> <li>- Diagnostic finalisé en avril 2015</li> <li>- Phase projet de mai à septembre 2015</li> </ul> <p>➔ Objectif : aboutir à un plan de référence en septembre 2015</p>																		
<u>Enjeux de renouvellement urbain identifiés</u>	<p>Aux enjeux mis en avant par le diagnostic répondent aux objectifs incontournables<sup>5</sup> du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inscrire le projet dans la dynamique métropolitaine</li> <li>2. Diversifier l'offre de logements en accueillant de nouvelles typologies de logements privés, en accession sociale, et privilégier des petits programmes</li> <li>3. Accueillir des activités productives et créatrices d'emplois</li> <li>4. Reconsidérer l'offre commerciale</li> <li>5. Désenclaver le quartier, développer les mobilités</li> <li>6. Redéfinir l'offre en équipements</li> <li>7. Reconsidérer l'espace public et principalement la place du 14 Juillet</li> <li>8. Accompagner la population</li> <li>9. Valoriser l'histoire et la géographie du site, en valorisant davantage les marais</li> <li>10. Repenser le rapport à la nature en développant une trame verte et bleue, en affirmant la place du végétal, introduire de l'agriculture urbaine</li> <li>11. S'inscrire dans une logique d'exemplarité en s'inspirant des démarches Ecoquartier</li> </ol>																		
<u>Estimations financières</u>  <p><i>Ces estimations sont celles communiquées lors de la candidature au NPNRU. Elles seront davantage précisées et affinées dans le futur protocole de préfiguration.</i></p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Famille opérations</th> <th style="text-align: center;">Coûts prévisionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>REHABILITATIONS LOGEMENTS SOCIAUX</b> <i>(OPH, SAA, HABITAT 17)</i></td> <td style="text-align: right;"><b>35 500 000,00 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS</b> <i>(Projet Accession sociale OPH)</i></td> <td style="text-align: right;"><b>5 500 000,00 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>DEMOLITIONS</b> <i>(équipements, commerces)</i></td> <td style="text-align: right;"><b>500 000,00 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS</b> <i>(abords marais, parcs, voirie, mobilité...)</i></td> <td style="text-align: right;"><b>5 500 000,00 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>EQUIPEMENTS PUBLICS</b> <i>(réhabilitations et constructions, interventions groupes scolaires)</i></td> <td style="text-align: right;"><b>22 950 000,00 €</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>DONT CONSTRUCTION MAISON DE LA SANTE</i></td> <td style="text-align: right;"><i>2 100 000,00 €</i></td> </tr> <tr> <td><b>CONDUITE DE PROJET</b> <i>(Ingénierie maitres d'ouvrage, études AMO...)</i></td> <td style="text-align: right;"><b>970 000,00 €</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>COUT TOTAL PREVISIONNEL DU REAMENAGEMENT DE VILLENEUVE LES SALINES</b></td> <td style="text-align: right;"><b>70 920 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Famille opérations	Coûts prévisionnels	<b>REHABILITATIONS LOGEMENTS SOCIAUX</b> <i>(OPH, SAA, HABITAT 17)</i>	<b>35 500 000,00 €</b>	<b>CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS</b> <i>(Projet Accession sociale OPH)</i>	<b>5 500 000,00 €</b>	<b>DEMOLITIONS</b> <i>(équipements, commerces)</i>	<b>500 000,00 €</b>	<b>AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS</b> <i>(abords marais, parcs, voirie, mobilité...)</i>	<b>5 500 000,00 €</b>	<b>EQUIPEMENTS PUBLICS</b> <i>(réhabilitations et constructions, interventions groupes scolaires)</i>	<b>22 950 000,00 €</b>	<i>DONT CONSTRUCTION MAISON DE LA SANTE</i>	<i>2 100 000,00 €</i>	<b>CONDUITE DE PROJET</b> <i>(Ingénierie maitres d'ouvrage, études AMO...)</i>	<b>970 000,00 €</b>	<b>COUT TOTAL PREVISIONNEL DU REAMENAGEMENT DE VILLENEUVE LES SALINES</b>	<b>70 920 000,00 €</b>
Famille opérations	Coûts prévisionnels																		
<b>REHABILITATIONS LOGEMENTS SOCIAUX</b> <i>(OPH, SAA, HABITAT 17)</i>	<b>35 500 000,00 €</b>																		
<b>CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS</b> <i>(Projet Accession sociale OPH)</i>	<b>5 500 000,00 €</b>																		
<b>DEMOLITIONS</b> <i>(équipements, commerces)</i>	<b>500 000,00 €</b>																		
<b>AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS</b> <i>(abords marais, parcs, voirie, mobilité...)</i>	<b>5 500 000,00 €</b>																		
<b>EQUIPEMENTS PUBLICS</b> <i>(réhabilitations et constructions, interventions groupes scolaires)</i>	<b>22 950 000,00 €</b>																		
<i>DONT CONSTRUCTION MAISON DE LA SANTE</i>	<i>2 100 000,00 €</i>																		
<b>CONDUITE DE PROJET</b> <i>(Ingénierie maitres d'ouvrage, études AMO...)</i>	<b>970 000,00 €</b>																		
<b>COUT TOTAL PREVISIONNEL DU REAMENAGEMENT DE VILLENEUVE LES SALINES</b>	<b>70 920 000,00 €</b>																		

<sup>5</sup> Objectifs incontournables du NPNRU : Augmenter la diversité de l'habitat ; Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées ; Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique ; Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants ; Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers ; Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures

# INDICATEURS D'ÉVALUATION

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>Cohésion sociale</b>  Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ S'attaquer à la grande difficulté par un accompagnement éducatif personnalisé</li> <li>◆ Prévenir l'absentéisme et les décrochages scolaires.</li> <li>◆ Apporter un soutien à la parentalité</li> <li>◆ Faciliter l'accès et le développement d'activités éducatives, culturelles et sportives pour les enfants et les jeunes</li> <li>◆ Articuler le projet éducatif par quartier dans et hors l'école</li> </ul>	Programme de réussite éducative	nombre d'enfants et de jeunes accompagnés (durée de l'accompagnement)
		Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, développement d'apprentissage par les pairs	actions réellement mises en œuvre, fréquentation
		Service civique	nombre
		Soutien à des échanges entre parents, et parents/enfants	variation des taux d'absentéisme scolaire et évolution du nombre de décrocheurs
		Animation éducatives sportives et de loisirs notamment en soirées et pendant les vacances scolaires	évolution du nombre de jeunes inscrits sur les différentes activités
		Chantiers de jeunes, animations de rue et en pied d'immeuble	nature, nombre de chantiers, nombre de jeunes
		Redéfinition de la politique jeunesse pour les 13-25 ans dans les quartiers	Formalisation d'une nouvelle politique (oui/non)
		Coordination des acteurs enfance jeunesse en lien avec le projet éducatif local	Fréquence, qualité et production des réunions d'acteurs

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>Cohésion sociale</b>  Favoriser l'accès à la citoyenneté et à la culture dans le respect des valeurs de la république	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Favoriser l'accès aux droits</li> <li>◆ Développer des activités créatives et culturelles impliquant les habitants et faciliter leur accès aux structures culturelles de la Ville</li> <li>◆ Soutenir les pratiques interculturelles accompagner les primo-arrivants, et favoriser l'intégration des populations immigrées</li> <li>◆ Créer du lien social autour d'activités d'auto-production partagée</li> <li>◆ Développer la participation des habitants à la vie publique</li> </ul>	Maison de la justice et du droit, points d'accès aux droits	Evolution de la fréquentation
		Etats des lieux de l'accès et du recours aux droits sanitaires et sociaux	Réalisation ou non de l'état des lieux
		Actions de valorisation de la diversité culturelle (fêtes de quartiers, rencontres débats, etc...).	Nombre et qualité des actions conduites diversité : oui/non
		Pacte culture Etat/CdA	Objectifs atteints ou pas
		Résidences d'artistes, spectacles de rue, cultures urbaines, médiation culturelle et politiques tarifaires	Qualité et nombre des publics touchés dans les quartiers
		Développement des jardins familiaux, individuels, collectifs, partagés, en pied d'immeuble	nombre d'habitants impliqués dans les d'activités d'auto-production et évolution
		Ateliers d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue notamment pour les femmes migrantes	évolution de la fréquentation, progrès
		Conseils citoyens, comités de quartier	fréquence des réunions des conseils / assiduité /production
		Travail sur la mémoire et l'identité des quartiers, médias de quartiers	Qualité, nombre d'actions et de participants

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<p><b>Cohésion sociale</b></p> <p>Développer la prévention de la délinquance, des violences et des incivilités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Lutter contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales</li> </ul>	Animation du Conseil d'Agglomération de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, cellules de veille et réunions techniques mensuelles	Nombre et qualité des acteurs mobilisés, résolutions concrètes des problèmes identifiés
		Expo « 13-18 ans, questions de justice », rallye citoyen pour les jeunes et autres actions en lien avec la citoyenneté et les valeurs de la République	nombre d'actions conduites par catégories, nombre de participants et partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Apaiser les conflits de voisinage</li> <li>◆ Prévenir les actes de délinquance et d'incivilité dans l'espace public</li> <li>◆ Lutter contre le désœuvrement des jeunes</li> </ul>	Soutien au dispositif de médiation et de prévention des conflits	cf. tableau de bord ALPMS
		Développement d'aménagements et d'équipements publics appropriés	
		Soutien aux équipes de prévention spécialisée	
		Soutien du poste d'intervenant social au commissariat	réalisé ou non
		Renforcement de l'accompagnement social des femmes victimes de violence	évolution du nombre de femmes accompagnées
	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Prévenir la récidive</li> </ul>	Accompagnement professionnel des jeunes sous main de justice	évolution du nombre de jeunes accompagnés et insertion
		Développement des mesures de réparation pénale	évolution du nombre de mesures
		Renforcement des effectifs de la police municipale	Réalisé ou non
	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Définir une stratégie territoriale de tranquillité publique et de prévention</li> </ul>	Elaboration d'un schéma local de tranquillité publique et de prévention	réalisé ou non

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
Cohésion sociale  Améliorer les conditions d'accès à la santé pour tous	◆ Poursuivre les démarches territoriales en santé	Contrat local de santé	Réalisation ou non des actions prévues
		Réalisation et réactualisation de diagnostics santé dans le cadre de l'ASV	réalisation ou non de la maison pluridisciplinaire de santé
	◆ Favoriser le repérage des problèmes de santé des populations démunies et leurs freins pour l'accès aux soins	Réalisation d'une maison pluridisciplinaire de santé	réalisé ou non
		Bilans de santé, programmes de prévention, réseau santé mentale	évolution du nombre de bilans de santé, de la coordination des acteurs
	◆ Prévenir les conduites à risques notamment celles liées aux consommations de drogues et d'alcool	Accompagnement d'enfants et de jeunes dans le cadre du PRE	nombre d'enfants et de jeunes accompagnés, âge ; difficultés rencontrées et réponses
		Actions de prévention des addictions à développer	Nombre et qualité des actions
	◆ Développer avec les familles, les enfants et les partenaires des actions de promotion et d'éducation à la santé	Point d'écoute psychologique mutualisé	Evolution de la fréquentation
		Maison des adolescents	Impact de son installation sur publics et acteurs des quartiers
	◆ Améliorer les réponses aux souffrances morales et psychologiques des habitants	Travail coordonné des associations de distribution et de transformation alimentaire	Evolution de l'atteinte des objectifs arrêtés
	◆ Susciter des pratiques alimentaires équilibrées	Développement d'activités physiques adaptées à différents publics fragilisés	Evolution des pratiques et des participants
◆ Encourager la pratique d'activités corporelles			

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>Cadre de vie et renouvellement urbain</b>			
Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers "politique de la ville"	◆ Terminer le premier programme de renouvellement urbain	Réalisation des dernières opérations : requalification des espaces publics, construction de 60 logements à Saint-Eloi, et de 25 maisons en accession sociale à Mireuil	Concrétisation des programmes prévus
	◆ Engager le quartier de Villeneuve les Salines dans un programme de renouvellement urbain d'intérêt régional	Mettre en œuvre les préconisations des plans stratégiques locaux dans les opérations en cours	Mise en œuvre ou non
		Elaboration d'un protocole et d'une convention d'application de renouvellement urbain	réalisé ou non
	◆ Accompagner par un renouvellement urbain adapté l'évolution du quartier de Port Neuf	Amélioration des logements et sécurisation des halls d'immeuble et des espaces publics de rencontres	nombre de logements et d'immeubles rénovés
		Démolition et reconstruction de logements	nombre de logements démolis nombre de logements reconstruits
	◆ Poursuivre la requalification des quartiers en "veille active"	Démolition des Chirons longs	réalisé ou non

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>Cadre de vie et renouvellement urbain</b>		Mise en œuvre du nouveau PLH	évaluation des objectifs du PLH
Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et dans l'agglomération rochelaise	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Créer environ 500 logements sociaux par an dans les communes de l'agglomération et "despécialiser" les quartiers prioritaires sur l'habitat social</li> <li>◆ Redynamiser les parcours résidentiels des habitants des quartiers prioritaires</li> <li>◆ Construire une politique commune d'attribution pour une répartition équilibrée des logements sociaux à l'échelle de l'agglomération</li> </ul>	Mise en œuvre des obligations de la loi SRU	Progrès accomplis par les communes concernées
		Développement de l'accession à la propriété dans les quartiers prioritaires	nombre de logements vendus
		Mise en œuvre du volet " mise en vente de logements aux occupants" dans le cadre des Plans Stratégiques de Patrimoine (PSP) et des Conventions d'Utilité Sociale (CUS) actuelles et à venir	
		Conventions d'utilité sociale	réactualisées ou non par quartier conformément au calendrier
		Mise en œuvre du volet "développement de l'offre de logements" dans le cadre des PSP et des CUS actuelles et à venir	Nombre et qualité des réalisations
		Mise en place d'une conférence intercommunale du logement	réalisé ou non
		Mise en œuvre de la convention intercommunale de mixité sociale	réalisé ou non
		Lutte pour l'égalité des chances d'accès au logement (notamment pour les jeunes) et contre les discriminations subies par certaines catégories de population	évolution du nombre de logements attribués aux ménages concernés

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<p><b>Cadre de vie et renouvellement urbain</b></p> <p>Améliorer les conditions de la vie quotidienne des habitants des quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Assurer aux habitants des QP une qualité des espaces publics (aménagement et entretien) équivalente à celle des autres territoires de la ville de La Rochelle et de l'agglomération</li> <li>◆ Pérenniser les investissements publics</li> <li>◆ Fournir des services et commerces de proximité adaptés aux besoins des populations</li> <li>◆ Rénover et réhabiliter les logements</li> <li>◆ Réduire la fracture énergétique</li> <li>◆ Améliorer la mobilité des habitants</li> </ul>	Plan stratégique local (PSL)	Exécuté ou non / qualité
		Prévention des dégradations des espaces et des équipements publics et privés	Avis des conseils citoyens
		Ateliers d'habitants, échanges de savoir-faire pour l'entretien de leurs logements (petites réparations, bonne utilisation des logements BBC...)	nombre d'actions conduites et nombre de participants
		Implication des habitants dans la gestion de leur espace de vie via les comités de quartiers, les conseils citoyens, les mairies de quartiers, les bailleurs → GUP (Gestion Urbaine de Proximité)	Fréquence et nature de leur contribution
		Amélioration de la réactivité des bailleurs pour réaliser les réparations dans les immeubles et les logements → CUS	évolution des délais moyens d'intervention
		Gestion Urbaine de Proximité (GUP)	Conventions, délai et qualité des réalisations / efficacité du partenariat
		Signature par les bailleurs d'une convention d'utilisation de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)	Qualité des projets et du partenariat
		Dynamisation de la création et du développement de commerces et services de proximité	évolution du nombre de commerces
		Rénovation thermique des logements et mutualisation des sources d'énergie (exemple : réseau de chaleur)	Réalisations, nombre

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>		Accompagnement individualisé et renforcé des demandeurs d'emploi longue durée des quartiers → 30% des participants PLIE	taux d'atteinte des objectifs du PLIE / à la population des quartiers
Faciliter le recrutement de salariés domiciliés dans les quartiers	◆ Faire baisser de moitié le différentiel de taux de chômage avec celui de la CDA	Mobilisation du dispositif ZFU « territoires entrepreneurs » → 50% des embauches en quartier prioritaire	taux d'atteinte des objectifs
		Soutien des actions de mise en relation des demandeurs d'emploi avec les employeurs	évolution du nombre d'actions de mise en relation
		Développement des liens avec les clubs, réseaux et fondations d'entreprises	Qualité du partenariat, actions réalisées
	◆ Faire baisser de 30% le taux de chômage des jeunes	Mise en œuvre de la garantie jeune et développement du parrainage de jeunes	évolution du taux de chômage des jeunes
		Priorisation des emplois aidés (CAE/CIE, emplois d'avenir, contrats starters) et « services civiques » pour les habitants et notamment les jeunes	nombre de contrats signés pour les habitants des quartiers

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation	
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>		Opérations de sensibilisation en milieu scolaire et associatif notamment sur l'entrepreneuriat féminin	nombre d'actions menées	
<p>Développer l'entrepreneuriat des habitants des quartiers (dans et hors de leur quartier) et consolider l'activité économique existante</p>	◆ Développer une culture de l'initiative à tous les âges	Actions de médiatisation de parcours réussis de créateurs issus des quartiers		nombre de points d'accueil de proximité en fonctionnement
		Premier accueil de proximité et orientation des porteurs de projet, créateurs d'activités ou d'entreprises	Etat des lieux et évolutions	
	◆ Rendre la création d'entreprise envisageable et accessible	Facilitation de la domiciliation des créateurs →HLM, autres lieux		réalisé ou non
		Espace de travail collaboratif ("coworking") dans chaque quartier	nombre de locaux mis à disposition	
		Mise à disposition de locaux bon marché pour TPE artisanales (abri véhicule, stockage matériel...)		
	◆ Offrir des services de proximité aux porteurs de projet et aux créateurs	Information et orientation sur les aides et outils financiers (bourses régionales désir d'entreprendre, micro crédit, financement participatif, fonds de garantie pour l'initiative des femmes)	réalisé ou non	
		Réactualisation des études économiques dans les quartiers		évolution du nombre et de la diversité des structures de l'ESS
		Appui à la consolidation et au développement des entreprises et structures de l'économie sociale installées dans les quartiers		

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	◆ Conforter l'offre des SIAE et améliorer leur efficacité pour l'accès à un emploi durable	Consolidation de postes d'insertion dans les ACI et la RQ	évolution du nombre de postes d'insertion
Offrir des possibilités diversifiées de parcours d'insertion professionnelle	◆ Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics, notamment pour les opérations de renouvellement urbain	Développer l'activité des AI et ETTI au profit des habitants des quartiers prioritaires	évolution du chiffre d'affaires des AI et ETTI dans les quartiers
		Mutualisation d'actions de formation pour les salariés en SIAE	réalisé ou non
		Soutien aux actions de certification professionnelle par étapes, s'appuyant sur les référentiels métiers	
	◆ Mettre à profit les dispositifs de rénovation énergétique des logements et autres bâtiments	Organisation d'une veille et d'une médiation sur les marchés publics de la CDA et des collectivités associées au contrat de ville	évolution du nombre de marchés publics attribués à des SIAE
		Repérage des opérations réalisables hors contraintes spécifiques (amiante et autres) dans le cadre des travaux planifiés par les bailleurs sociaux	réalisé ou non

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Favoriser la mobilité et la disponibilité à l'emploi</li> <li>◆ Lutter contre l'illettrisme et faciliter l'apprentissage de la langue française</li> <li>◆ Lutter contre les discriminations à l'embauche et améliorer l'égalité des chances</li> </ul>	Facilitation de l'accès aux permis de conduire (auto, cyclo)	nombre d'actions "mobilité" conduite par catégories
Lutter contre les freins à l'emploi et à la création d'entreprise		Développement de la pratique sécurisée du vélo (initiation, formation, garage)	
		Diversification des modes de garde d'enfants pour répondre aux besoins liés à l'emploi et à la formation	réalisé ou non ; nombre de familles concernées
		Formations lire, écrire, compter pour les publics français et étrangers	évolution du nombre d'actions conduites et des publics visés
		Mobilisation des réseaux d'employeurs et de leurs adhérents, des acteurs de l'emploi	Nombre d'entités sensibilisées et impliquées

**PROGRAMMATION FINANCIERE 2015**  
**Crédits spécifiques (au 1er juillet)**

	CGET BOP 147	CGET FIPD	ANRU	CDA Fonctionnement	CDA Investissement	Ville de La Rochelle	Totaux
<b>Pilier 1</b> <b>Cohésion Sociale</b>	<b>397 500</b>	<b>55 300</b>		<b>664 175</b>			<b>1 116 975</b>
Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes	211 500			259 800			471 300
Favoriser l'accès à la citoyenneté et à la culture dans le respect des valeurs de la République	124 500			279 375			403 875
Développer la prévention de la délinquance, des violences et des incivilités		55 300		93 500			148 800
Améliorer les conditions d'accès à la santé pour tous	61 500			31 500			93 000
<b>Pilier 2</b> <b>Cadre de vie et renouvellement urbain</b>	<b>19 000</b>		<b>1 345 000</b>	<b>25 000</b>	<b>185 000</b>	<b>2 210 000</b>	<b>3 784 000</b>
Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers "politique de la ville"			1 345 000		145 000	2 210 000	3 700 000
Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et dans l'agglomération rochelaise	19 000			25 000			44 000
Améliorer les conditions de la vie quotidienne des habitants des quartiers					40 000		40 000
<b>Pilier 3</b> <b>Emploi et développement économique</b>	<b>96 000</b>			<b>211 100</b>			<b>307 100</b>
Faciliter le recrutement des salariés à domicile dans les quartiers	49 000			85 800			134 800
Développer l'entrepreneuriat des habitants des quartiers et consolider l'activité économique existante	7 000			21 500			28 500
Offrir des possibilités diversifiées de parcours d'insertion professionnelle	33 000			46 000			79 000
Lutter contre les freins à l'emploi et à la création d'entreprise	7 000			57 800			64 800
<b>Total fonctionnement</b>	<b>512 500</b>	<b>55 300</b>		<b>900 275</b>			<b>1 468 075</b>
<b>Total investissement</b>			<b>1 345 000</b>		<b>185 000</b>	<b>2 210 000</b>	<b>3 740 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>512 500</b>	<b>55 300</b>	<b>1 345 000</b>	<b>900 275</b>	<b>185 000</b>	<b>2 210 000</b>	<b>5 208 075</b>

## LISTE DES SIGLES

ACI : Ateliers et Chantiers d'Insertion  
AI : Association d'Insertion  
ALPMS : Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale  
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage  
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine  
ASV : Atelier Santé Ville  
BBC : Bâtiment Basse Consommation (d'énergie)  
BOP : Budget Opérationnel de Programme  
BRDE : Bourse Régionale Désir d'Entreprendre  
CAE/CIE : Contrat d'Accès à l'Emploi / Contrat Initiative Emploi  
CASPD : Conseil d'Agglomération de Sécurité et de Prévention de la Délinquance  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
CDA : Communauté d'Agglomération  
CDV : Contrat De Ville  
CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires  
CLS : Contrat Local de Santé  
CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire  
Coworking : espace de travail partagé  
CSP : Circonscription de Sécurité Publique  
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale  
DEFM : Demande d'Emploi à la Fin du Mois  
DELD : Demandeurs d'Emploi de Longue Durée  
DLA : Dispositif Local d'Accompagnement  
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion  
FIPD : Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance  
HLM : Habitation à Loyer Modéré  
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques  
IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique  
MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire  
OPH : Office Public de l'Habitat  
PEAC : Parcours d'Education Artistique et culturelle

PEDT : Projet Educatif De Territoire  
PEL : Projet Educatif Local  
PLH : Programme Local de l'Habitat  
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration  
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi  
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social  
PRE : Programme de Réussite Educative  
PRU : Programme de Renouvellement Urbain  
PSP : Plan Stratégique de Patrimoine  
QP : Quartier Prioritaire  
REP : Réseau d'Education Prioritaire  
RSA : Revenu de Solidarité Active  
SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Economique  
SRU : Solidarité Renouvellement Urbain  
TAP : Temps d'Activités Péri-scolaires  
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties  
TPE : Très Petites Entreprises  
VLS : Villeneuve Les Salines  
ZFU : Zone Franche Urbaine